



SOMMAIRE

	Pages
Point 20 de l'ordre du jour: <i>Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies (suite)</i>	433
Point 9 de l'ordre du jour: <i>Discussion générale (suite)</i> <i>Discours de M. Schürmann (Pays-Bas)</i>	442
<i>Discours de M. Wirjopranoto (Indonésie)</i>	444

Président: M. Muhammad ZAFRULLA KHAN
(Pakistan).

POINT 20 DE L'ORDRE DU JOUR

**Admission de nouveaux Membres à l'Organisation
des Nations Unies (suite)**

1. M. HUOT SAMBATH (Cambodge): Ma délégation est heureuse de se joindre à celles qui ont pris la parole pour souhaiter la bienvenue parmi nous à la délégation de la République algérienne démocratique et populaire et lui exprimer, au nom du Gouvernement royal du Cambodge, toutes nos chaleureuses et amicales félicitations.
2. J'avais dit à cette tribune le 27 septembre dernier [1134^{ème} séance, par. 125] que "la vocation à l'universalité de notre organisation ne fait pour nous aucun doute". L'entrée de la République algérienne au sein de la grande famille des Nations Unies confirme une fois de plus cette vocation.
3. J'avais également, lors de cette intervention, demandé que, sans plus attendre, la République algérienne soit admise à siéger au sein de notre grande organisation. C'est maintenant fait, et le Cambodge, qui est lié à l'Algérie par des liens étroits d'amitié, ne peut que s'en réjouir.
4. Il est à peine besoin de rappeler que les aspirations du peuple algérien à l'indépendance ont toujours rencontré de notre part la plus grande compréhension et la plus vive sympathie, en même temps qu'une amitié agissante. Le Cambodge n'a cessé de demander aux Nations Unies d'intervenir directement et efficacement pour une solution immédiate de la question algérienne. En plusieurs occasions, le prince Norodom Sihanouk est intervenu directement pour qu'il soit fait droit aux légitimes revendications algériennes.
5. Il y a un peu plus d'un an, à l'ouverture de la réunion plénière du 5 septembre 1961 de la Conférence de Belgrade^{1/}, notre chef d'Etat, le prince Norodom Sihanouk, annonça la reconnaissance de jure

du Gouvernement provisoire de la République algérienne par le Cambodge. Cette reconnaissance, suivie aussitôt par celle d'autres pays non alignés, consacrait notre désir d'aider la nation algérienne et la France à trouver le chemin de la paix et de la réconciliation nécessaire pour une négociation sincère fondée sur la raison. Aussi fut grande la joie du peuple cambodgien lorsqu'il apprit l'accord intervenu à Evian entre le Gouvernement provisoire algérien et la France, mettant fin à la guerre et reconnaissant l'indépendance algérienne. Cet accord constituait pour l'héroïque peuple et les vaillants combattants algériens le couronnement de leurs sacrifices pour la défense de leur liberté.

6. Mais je ne saurais ici passer sous silence le geste généreux et noble du général de Gaulle, dont l'action personnelle a permis la réalisation de cet accord. Je voudrais à cette occasion rappeler ce qu'a écrit le prince Norodom Sihanouk dans un message adressé au général de Gaulle au lendemain des accords d'Evian^{2/}.

"Qu'il me soit permis, en mon nom et au nom de mon pays, de rendre un vibrant hommage à la clairvoyance, à la lucidité, à la noblesse du prestigieux leader de la France amie. Votre Excellence prend place parmi les hommes d'Etat les plus nobles et les plus grands de la France, car il fut réellement le seul à admettre une solution juste à l'un des problèmes les plus complexes que la France contemporaine ait eu à affronter."

7. En présentant à nouveau nos félicitations à la délégation algérienne, nous avons la conviction qu'elle apportera une contribution précieuse aux travaux de notre assemblée pour le plus grand bien de la paix et de la sécurité internationales.

8. Mme SUPENI (Indonésie) [traduit de l'anglais]: C'est vraiment un grand plaisir et un grand honneur pour la délégation indonésienne que de se joindre aujourd'hui aux autres délégations pour accueillir les représentants de la République algérienne démocratique et populaire, devenue le 109^{ème} Membre de cette auguste assemblée. Les cœurs du peuple indonésien frémissent aujourd'hui d'émotion et d'algèresse, car cet événement marqué une des grandes étapes que franchit le courageux peuple algérien pour faire sa glorieuse rentrée dans la communauté des nations libres et indépendantes.

9. L'Organisation des Nations Unies fait plus que d'admettre un nouvel Etat Membre; elle s'enrichit en idées, en courants de pensées. Nous devons nous féliciter en cette heureuse occasion d'avoir désormais l'Algérie parmi nous.

10. Le peuple et le gouvernement indonésiens sont extrêmement fiers d'appuyer la décision du Conseil

^{1/} Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue du 1^{er} au 6 septembre 1961.

^{2/} Accords conclus à Evian le 18 mars 1962 entre les représentants de la France et ceux du Front de libération nationale.

de sécurité [A/5251]. Les raisons de cette fierté sont évidentes. C'est un principe fondamental pour l'Indonésie que d'apporter un soutien à tous les peuples se trouvant sous la domination coloniale qui luttent pour conquérir leur liberté; nous ne cesserons que lorsque les fléaux du colonialisme et de l'impérialisme sous toutes leurs formes n'entraveront plus la marche du progrès dans le monde. Nous sommes profondément convaincus que l'avance inévitable de la liberté triomphera de tous les obstacles que l'on persiste à dresser devant elle. L'une après l'autre, des forces nouvelles apparaissent et se multiplient, bien qu'avec une lenteur relative.

11. L'Indonésie est également fière de constater que la révolution nationale a souvent été guidée par les mêmes principes en Algérie et en Indonésie. La volonté de retrouver une dignité perdue à la suite de la colonisation, les souffrances inhumaines que ce valeureux peuple algérien a endurées au long de son héroïque résistance pour retrouver cette dignité, tout cela a profondément touché la nation indonésienne. Nous voudrions à cette occasion rendre un hommage solennel aux centaines de milliers de patriotes algériens qui ont donné leur vie pour leur patrie bien-aimée.

12. Nous ne voudrions pas non plus manquer d'exprimer notre respectueuse sympathie aux milliers de mères et d'épouses qui ont courageusement supporté leur douleur, qui ont fait vaillamment les sacrifices et enduré les souffrances causées par la guerre dans leur pays, par la perte de leurs fils chéris ou la disparition de leurs époux.

13. En évoquant l'immensité du sacrifice des combattants algériens, on ne peut oublier le nom de Djamila, qui a naguère bouleversé la France, par le courage et le dévouement avec lesquels elle a lutté pour la libération de son pays. Dans le monde entier, le cœur de tous les hommes épris de liberté a été bouleversé par son inébranlable courage. Il n'est pas étonnant que le nom de Djamila soit désormais lié à la lutte pour la liberté. Ce n'est pas le nom en soi, car nous savons qu'il y en a beaucoup d'autres comme Djamila, mais c'est l'esprit dans lequel Djamila a combattu, l'esprit qui continue à inspirer tous ceux qui luttent pour la liberté et contre le joug colonial. C'est ce genre d'esprit qui entretiendra la flamme au cœur du peuple algérien.

14. C'est pourquoi nous étions certains dès le début qu'aucune domination étrangère ne pourrait triompher d'un esprit aussi invincible, si puissante et si bien équipée en armements des plus modernes qu'elle fût. C'est cette flamme brûlante qui a inspiré une énergie irrésistible et a conduit le peuple algérien à cette victoire; c'est la même flamme qui assurera l'avenir et la prospérité de nos frères et sœurs d'Algérie.

15. Nous partageons les outrages subis par le peuple algérien au long de son combat pour la liberté; nous partageons également sa gloire. L'Algérie devient aujourd'hui le plus jeune des Etats Membres, mais la nation algérienne est une des plus anciennes du monde. Le simple fait qu'elle a survécu aux suites dévastatrices de la révolution militante et au bref épisode de désunion latente prouve que les idéaux de la révolution représentent vraiment les aspirations sincères du peuple algérien.

16. Une telle réussite, obtenue dès la première croissances de cette nation qui venait de renaître, mérite notre admiration. Elle montre que les dirigeants de

l'Algérie sont des hommes d'Etat de grande envergure. D'ailleurs, une révolution sans dirigeants réels engendre le chaos et des dirigeants qui n'ont pas une idée claire de la nation à édifier ne peuvent résister aux crises de croissance, inévitables pendant les premières années d'une nation qui cherche sa propre personnalité. Mais nous sommes certains que le noble idéal des dirigeants sera profitable à l'Algérie nouvelle. Nous avons confiance également dans l'avenir de la nation algérienne, qui sera comme un flambeau pour tous ceux qui ont conscience d'une communauté de destin avec l'Algérie dans ce monde troublé.

17. Nous avons bon espoir que l'Etat algérien, sous la direction de son premier ministre, le sage et dynamique Ahmed Ben Bella, aura toutes possibilités de consolider sa position tant à l'intérieur que sur le plan international. Les perspectives qui s'offrent à l'Algérie devraient être brillantes, puisque le pays a mené à bien une périlleuse entreprise, la plus longue des guerres d'émancipation contemporaines. Prions pour que sur les tombes de ceux qui ont fait le sacrifice de leur vie croisse et fleurisse bientôt l'arbre de l'unité et de la prospérité. Que Dieu bénisse l'Algérie et le peuple algérien!

18. M. FAWZI (République arabe unie) [traduit de l'anglais]: J'ai l'honneur de parler au nom de la République du Soudan, comme son représentant, M. Omar Adeel, m'a invité à le faire, en même temps qu'au nom de la République arabe unie.

19. Il est rare que l'Assemblée générale connaisse des moments aussi émouvants et aussi riches d'évocations que ceux de ce jour historique. Admettre l'Algérie à l'Organisation des Nations Unies, lui souhaiter la bienvenue parmi nous, tout cela évoque immédiatement pour nous la population algérienne et ses dirigeants, qui, avec Ahmed Ben Bella à leur tête, ont porté très haut, tout au long de leur noble combat, le flambeau de la vaillance, le drapeau de la liberté et les étendards de la dignité de l'homme.

20. Pour toutes ces raisons et pour bien d'autres encore, le monde a une dette envers ce pays; il lui doit réparation aussi pour les tortures, les sacrifices qu'il l'a laissé endurer injustement et inutilement pendant tant d'années. Près d'un million de vies fauchées, tel est le prix que l'Algérie a payé sa liberté; c'est, proportionnellement, comme si l'Union soviétique ou les Etats-Unis avaient perdu environ vingt millions de personnes, et l'Algérie a enduré également une misère, subi des destructions et souffert des peines infinies. Pourtant, l'Algérie a payé ce prix de bon cœur, sans jamais le trouver trop élevé.

21. Ces hommes qui ont ainsi donné leur vie, les héros des combats et les victimes de la guerre, sont tous avec nous ici en ce jour de réjouissance et de triomphe. C'est à eux que nous rendons hommage et que nous disons: "Vous n'êtes pas morts en vain, vous qui avez donné tout ce que vous pouviez donner, votre vie, mais non votre âme; vous avez sacrifié tous vos biens, mais non votre honneur, pour que ceux qui vous survivent soient libres et que les valeurs sacrées de l'existence ne soient pas avilies. Bénis soyez-vous aujourd'hui, demain et toujours."

22. Tous les éléments, moins un, annonçaient une victoire totale de l'impérialisme en Algérie et la défaite complète des forces de libération — tous, moins un: la volonté du peuple algérien d'être libre.

Puisse votre exemple être une leçon pour l'impérialisme et l'avertir de l'inutilité de ses cruautés, de sa vanité, de son gaspillage.

23. L'Algérie est avec nous aujourd'hui; elle ne cause plus de gêne, d'embarras ni de honte à ceux qui se sont crus autorisés à la faire souffrir; elle est maintenant un atout précieux et un honneur pour les Nations Unies. Elle mérite entièrement que nous collaborions avec elle au sein de l'Organisation et en dehors d'elle, sur tous les plans, technique, économique et autres.

24. La République du Soudan et la République arabe unie ont fait et continuent à faire tous ce qu'elles peuvent à cet égard, car elles savent l'urgence et l'immensité de l'œuvre de reconstruction et de développement à accomplir et qui commence déjà à se réaliser grâce à la lucidité et au caractère résolu des dirigeants de l'Algérie et de son premier ministre, Ahmed Ben Bella, que nous avons l'honneur d'accueillir aujourd'hui.

25. Membre de la Ligue arabe, Etat méditerranéen et africain, Membre de l'Organisation des Nations Unies, l'Algérie, avec sa vitalité, son enthousiasme et son économie en plein essor, est certainement appelée à jouer un rôle de plus en plus grand dans tous ces domaines et à contribuer largement à la prospérité générale comme au renforcement de la paix mondiale.

26. M. GEBRE-EGZY (Ethiopie) [traduit de l'anglais]: Nous avons eu hier la satisfaction d'admettre à l'unanimité l'Algérie à l'Organisation des Nations Unies; c'est un Etat africain de plus qui va siéger parmi nous. La délégation éthiopienne a appris au cours des années à connaître et à admirer les dirigeants de l'Algérie pour la ténacité qu'ils ont montrée dans la poursuite de leur objectif; leur victoire a été couronnée hier. Notre admiration va aussi au peuple algérien vaillant et discipliné, qui, au cours des années de lutte, a fait de grands sacrifices et a permis qu'un rêve se réalise.

27. Pendant près de huit ans, le peuple éthiopien a suivi la guerre absurde qui ravageait l'Algérie, infligeant inutilement des souffrances, des sacrifices, des pertes incalculables en vies humaines. La sympathie qu'il éprouvait pour l'Algérie et la compréhension dont il faisait preuve à son égard étaient d'autant plus grande que l'Ethiopie avait connu les mêmes épreuves dans un passé encore récent, et pouvait avoir profondément conscience de ce que signifiaient ces immenses sacrifices.

28. Cependant, si grands et si pénibles qu'aient pu être leurs sacrifices, les Algériens, nous le savons, sont riches aujourd'hui de tous ces impondérables qui déterminent le caractère d'un Etat naissant.

29. A cette occasion, nous tenons donc à adresser nos sincères félicitations au gouvernement et au peuple algériens. Nous leur souhaitons un avenir heureux et prospère. Nous tenons également à féliciter le général de Gaulle, le gouvernement et le peuple français d'avoir accepté la création de ce nouvel Etat conformément aux désirs des peuples des deux pays.

30. M. BUDO (Albanie): A l'occasion de cet événement mémorable qu'est l'admission de la République algérienne démocratique et populaire à l'Organisation des Nations Unies, la délégation de la République populaire d'Albanie éprouve une profonde satisfaction

et une joie particulière. Ma délégation est très heureuse et se fait un honneur d'avoir le privilège d'adresser, de cette tribune, à la délégation algérienne, présidée par M. Ben Bella, au nom du peuple albanais et de son gouvernement, les félicitations les plus sincères et les meilleurs vœux de bienvenue au sein de notre organisation.

31. Les peuples du monde ont suivi avec une grande sympathie et avec admiration la lutte héroïque, menée pendant des années de guerre acharnée, par le vaillant et patriote peuple algérien pour se libérer des chaînes du colonialisme.

32. Le peuple algérien, animé de la confiance en sa juste cause et résolu à combattre jusqu'au bout, sans reculer devant aucun sacrifice pour reconquérir la liberté et l'indépendance dont il avait été privé plus d'un siècle auparavant, a toujours eu une foi inébranlable en sa victoire. Il a lutté avec un courage et une vaillance qui sont devenus symbole d'héroïsme et, jouissant dans les nouvelles conditions internationales de l'appui des Etats pacifiques et de tous les peuples épris de liberté, il a triomphé sur les forces du colonialisme et de l'impérialisme.

33. Dans son télégramme de félicitation au peuple algérien, le Président du Conseil de la République populaire d'Albanie, Mehmet Shehu, disait notamment:

"L'héroïque peuple algérien ne s'est jamais soumis, mais il a vaillamment lutté pendant plus d'un siècle contre l'oppression et le joug étranger impérialiste pour la liberté et l'indépendance nationale. Au cours de sept années, uni dans les rangs du front de libération nationale, le vaillant peuple algérien a écrit de nouvelles pages d'héroïsme. L'arme à la main, par une lutte acharnée contre les forces considérables du colonialisme, les vaillants patriotes de l'Algérie ont montré que l'indépendance et la paix réelle peuvent être conquises même par un petit peuple lorsqu'il lutte fermement contre l'asservissement colonial".

34. L'indépendance du peuple algérien, qui lui a coûté de lourds sacrifices et des centaines de milliers de vies des meilleurs de ses fils, est le triomphe mérité de ses aspirations les plus chères. Le peuple algérien, par sa lutte couronnée de victoire, n'a pas seulement libéré sa patrie, il a, en même temps, apporté une grande contribution à la cause de la libération nationale des peuples et de la liquidation totale du système abhorré du colonialisme, source de souffrances, de guerres et de tensions internationales.

35. Nous sommes fermement convaincus, et nous l'avons maintes fois souligné même à l'occasion des débats de l'Assemblée générale sur la question algérienne, que la force ne peut jamais venir à bout de la volonté des peuples de vivre libres et indépendants. La lutte des peuples contre l'asservissement colonial, sous toutes ses formes, triomphera inéluctablement. C'est là la loi fondamentale du processus de développement irréversible de l'histoire de la société humaine.

36. Le peuple albanais, qui sait par sa propre expérience ce qu'est la domination étrangère et combien sont lourds les sacrifices qui s'imposent pour se libérer du joug étranger, a suivi avec une profonde sympathie et a toujours appuyé sans réserve la lutte héroïque du peuple algérien. Ainsi qu'il s'est toujours senti aux côtés du peuple algérien au moment de ses souffrances et de ses sacrifices immenses, il partage

aujourd'hui avec lui la joie de la victoire. Nous exprimons de tout cœur au peuple algérien et à son gouvernement présidé par S. E. Ahmed Ben Bella nos vœux pour l'épanouissement de l'Algérie libre et indépendante, pour l'édification de sa vie nouvelle, prospère et heureuse.

37. La délégation de la République populaire d'Albanie, en renouvelant ses félicitations les plus chaleureuses aux représentants de l'Algérie, leur souhaite les meilleurs succès dans leurs efforts futurs pour la consolidation de notre organisation conformément aux buts et aux principes de la Charte, dans l'intérêt de la paix et de la coopération internationale.

38. M. GALLIN-DOJATHE (République centrafricaine): C'est en tant que Président du groupe de l'Union africaine et malgache aux Nations Unies que j'ai l'honneur de prendre la parole. Les délégations de la République fédérale du Cameroun, du Congo (Brazzaville), du Dahomey, du Gabon, de la Haute-Volta, de Madagascar, de la Mauritanie, du Niger, du Tchad et naturellement de la République centrafricaine m'ont, en effet, fait l'honneur de me prier de souhaiter, en leur nom et du haut de cette auguste tribune, la bienvenue à la délégation algérienne.

39. C'est un grand jour pour la jeune République algérienne que celui qui lui donne la plus haute consécration de son indépendance, en lui ouvrant l'entrée des Nations Unies, par la grande porte cette fois, et à la suite d'un accord unanime et enthousiaste.

40. La longue et sanglante lutte du peuple algérien, ses souffrances, son héroïsme, lui avaient acquis depuis longtemps les droits les plus entiers à notre respect et à notre admiration. Nous sommes particulièrement heureux de constater aujourd'hui que les proffesses de tant de vertus que la jeune République portait en elle commencent à être tenues. L'Algérie panse ses plaies, rétablit l'ordre, se crée des institutions nouvelles et se montre aussi digne et ferme dans la paix qu'elle l'avait été dans la guerre.

41. C'est un grand jour aussi pour la France, qui, à la suite d'une dure victoire remportée sur elle-même, a su fermer sur ce dernier et douloureux chapitre le livre de sa décolonisation africaine. L'amertume que peut lui faire éprouver la perte d'un département considéré naguère comme partie intégrante de son territoire étant un peu apaisée, elle peut entendre désormais s'exprimer librement toute la sympathie que lui portent ses amis, heureux de retrouver le vrai visage de la "grande nation" dispensatrice de civilisation et de liberté.

42. Nous adressons l'hommage de notre admiration au très grand homme d'Etat français, qui, dans cette épreuve, a assumé une fois encore la responsabilité du destin de son pays, malgré l'opposition farouche d'une minorité qui ne reculait devant aucun crime. Grâce soient rendues au peuple français, qui l'a soutenu en lui apportant le concours massif de ses suffrages.

43. C'est un grand jour enfin pour tous les Etats d'Afrique, heureux de recevoir, au sein de notre organisation, la nation nouvelle dans leur groupe amical. Parmi eux, les pays de l'Union africaine et malgache trouvent une raison supplémentaire de se féliciter en reconnaissant dans l'indépendance de l'Algérie le fruit de cette paix négociée entre la France et le Gouvernement provisoire de la République algérienne qu'ils ont toujours préconisée et en vue de laquelle ils n'ont cessé d'exercer une

pression amicale mais ferme sur les deux gouvernements. Cette procédure a abouti aux accords que l'on connaît et qui ont jeté entre la France et l'Algérie des bases solides de coopération et de réconciliation qu'il était peut-être imprudent d'attendre d'une médiation imposée.

44. Au nom de ces Etats que je représente en ce moment, Etats de l'Union africaine et malgache, je réitère mes félicitations à la délégation française et lui exprime la certitude que l'indépendance de l'Algérie vaudra de notre part, à la France et à son président, une amitié plus vive encore et une confiance accrue.

45. A la délégation algérienne, j'exprime tout le désir et l'espoir des nations de l'Union africaine et malgache d'établir avec l'Algérie nouvelle des rapports étroits et fraternels, et leur conviction que, sous la direction de son chef prestigieux, le président Ben Bella, le nouvel Etat Membre, doté d'un régime démocratique et observant les obligations de notre charte, apportera une très utile contribution à nos travaux. Nous lui adressons, du haut de cette auguste tribune, nos vœux de prospérité et de bienvenue les plus chaleureux.

46. M. SHAHA (Népal) [traduit de l'anglais]: C'est pour moi un honneur d'adresser les salutations fraternelles du gouvernement et de la population du Népal à la délégation algérienne, ayant à sa tête l'éminent Premier Ministre d'Algérie, M. Ben Bella. Il va sans dire que nous participons à la joie universelle que suscite l'aurore de la liberté algérienne. Le drapeau algérien va flotter parmi ceux des autres nations comme un symbole de courage et de patriotisme, de sacrifice et de souffrances volontairement acceptées pour la cause de la liberté et de la dignité de la personne humaine.

47. La naissance de l'Algérie en tant que nation est une victoire du principe de l'autodétermination inscrit dans la Charte des Nations Unies. C'est un triomphe pour la cause de la liberté et de la justice. Non seulement elle fait honneur au vaillant peuple algérien, mais aussi à la France, dont la nouvelle attitude envers l'Algérie est conforme à la meilleure tradition, à la vraie grandeur et au vrai génie de ce pays, auquel nous devons la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, et qui a fait bénéficier le monde de tant d'œuvres durables dans les domaines de l'art et de la littérature, de la science et de la technique, de la culture et de la civilisation.

48. J'ai demandé à prendre la parole en cette journée historique simplement pour rendre hommage dans la mesure de mes modestes moyens à la sagesse et au courage du peuple algérien et de ses vaillants dirigeants. Au Népal, nous avons toujours suivi avec une profonde inquiétude et une vive sympathie la marche des événements d'Algérie. Nous n'avons jamais eu que de l'admiration pour le courage et l'héroïsme du peuple algérien et de ses grands chefs. L'admission de l'Algérie à l'Organisation des Nations Unies marque la fin de la lutte prolongée du peuple algérien pour la liberté et l'indépendance, et est aussi une leçon pour ceux qui essaient encore de barrer la route à la liberté dans d'autres régions du monde.

49. La délégation algérienne, nous n'en doutons pas, pourra apporter un concours utile à l'action de l'Organisation. Permettez-moi encore de formuler les meilleurs vœux du Gouvernement du Népal et de la

population népalaise pour la stabilité, la prospérité et le développement de la nouvelle République. En outre, ma délégation ne peut, dans les circonstances actuelles, s'empêcher de louer le président de Gaulle d'avoir par son geste clairvoyant, qui témoigne de ses qualités d'homme d'Etat, permis le règlement satisfaisant de la question algérienne dans un esprit d'amitié et de compréhension.

50. M. GARCIA INCHAUSTEGUI (Cuba) [traduit de l'espagnol]: Un rayon de lumière transperce aujourd'hui les épais nuages qui assombrissent une situation internationale chaotique. Avec ses bannières invincibles déployées dans le vent, avec le prestige que lui donnent ses exploits et ses sacrifices, le peuple et le gouvernement algériens occupent aujourd'hui leur place à l'Organisation des Nations Unies, où se déroulaient naguère tant de discussions acharnées sur le droit inaliénable de ce pays à la libre détermination et à l'indépendance. Pendant toute la durée de ces débats, le gouvernement révolutionnaire de mon pays, tant par ses discours que par ses votes, et le peuple de Cuba lui-même, ont toujours pris avec une active solidarité la défense de la cause de l'Algérie. Cuba ne pouvait donc manquer de faire entendre sa propre voix en ce jour mémorable.

51. La délégation de Cuba salue l'entrée de l'Algérie parmi les Nations Unies comme une des plus éclatantes victoires de l'Afrique dans sa lutte indomptable pour l'unité, la libre détermination, l'indépendance, le progrès, l'abolition inconditionnelle du colonialisme, le désarmement général et complet, la coexistence pacifique et la paix mondiale.

52. L'Algérie indépendante, libre et souveraine accélère le rythme de la décomposition du système colonial impérialiste et favorise en même temps l'avènement d'une communauté internationale sans pays exploités ni pays exploitants. Les millions d'hommes et de femmes encore asservis par la domination coloniale et l'oppression impérialiste retrouvent en cette occasion leur foi et leur espoir dans la libération prochaine.

53. L'Algérie indépendante, libre et souveraine, c'est à la fois une semence qui va germer, un miroir, une leçon.

54. Le gouvernement révolutionnaire et le peuple de Cuba ont déjà compris et appuyé la décision du peuple algérien de reconquérir sa liberté au prix même de la vie. Ils comprennent et appuient également les efforts gigantesques auxquels se prépare le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire pour écarter toute entrave et toute sujétion de la voie du développement national que son peuple a choisie. Ce sera sans doute une tâche extraordinairement dure. Les mêmes forces ténébreuses qui ont témérairement tenté et qui tentent à nouveau d'étouffer la résolution irrévocable du peuple cubain de forger sa propre destinée pourront être incitées à intervenir ou à s'opposer au développement de l'indépendance en Algérie. Mais si une telle intervention devait malheureusement se produire, l'Algérie sait, comme Cuba le sait, qu'elle non plus ne serait pas seule dans cette épreuve décisive. Aux côtés de son peuple et de son gouvernement se rangeraient les peuples et les gouvernements de liberté et de paix. Il y a des crimes internationaux qu'on ne peut plus commettre impunément. Il n'est pas facile de recommencer le crime du Congo sans recevoir la riposte méritée.

55. La délégation de Cuba adresse ses souhaits fraternels de bienvenue au Premier Ministre, M. Ahmed Ben Bella, et à la délégation de la République algérienne démocratique et populaire. Elle voudrait ainsi exprimer fidèlement les sentiments les plus profonds de sympathie et d'amitié, l'esprit de coopération et la volonté d'appui du gouvernement révolutionnaire et du peuple de Cuba, notamment du Président de la République, M. Osvaldo Dorticos, et du Premier Ministre, chef de la révolution cubaine, M. Fidel Castro Ruz.

56. L'Algérie et Cuba ont été indissolublement liées en ces jours glorieux où les braves combattants algériens et les audacieux partisans de la Sierra Maestra suscitaient l'admiration du monde entier; ils seront encore plus solidement unis dans le grand combat qu'il faut mener à présent pour l'affermissement de la victoire et la conquête du radieux avenir qui les attend.

57. Cuba, premier pays socialiste de langue espagnole en un continent qui répugne de plus en plus à recevoir des ordres en anglais, brandit son drapeau lui aussi vaincu pour saluer la République algérienne démocratique et populaire.

58. M. ROSSIDES (Chypre) [traduit de l'anglais]: La naissance d'une nation et son admission à l'Organisation des Nations Unies sont toujours un événement solennel. Mais, dans le cas de l'Algérie, c'est bien davantage encore: c'est la victoire qui couronne le peuple algérien, dont le courage et la vaillance, joints à la ténacité, ont conquis l'indépendance et la souveraineté du pays en même temps que le respect et l'admiration du monde entier. Le haut degré de maturité de ce peuple s'est manifesté dans la sagesse de la solution acceptée et plus encore dans le maintien de son unité.

59. Le peuple de Chypre sent depuis le début une solidarité fraternelle avec le peuple algérien qui a mené le juste combat pour son indépendance. La délégation de Chypre s'est vivement intéressée à la recherche d'un règlement pacifique de la question algérienne au sein des Nations Unies par la libre détermination et l'indépendance, solution qui est maintenant intervenue. C'est pourquoi nous nous réjouissons de tout cœur de cette heureuse occasion.

60. Nous saluons le premier ministre Ben Bella, le grand chef des combattants pour l'indépendance algérienne, et nous lui souhaitons chaleureusement ainsi qu'aux autres membres de sa délégation la bienvenue aux Nations Unies. Nous avons le ferme espoir que leur participation apportera une contribution positive aux activités des Nations Unies et qu'elle constituera une nouvelle force qui accroîtra le dévouement et la fidélité à la cause des Nations Unies, en tant qu'effort collectif de l'humanité pour promouvoir l'ordre et la paix dans le monde.

61. Avant de quitter la tribune, je tiens à rendre hommage au président de Gaulle, qui, par sa politique ingénieuse et positive, a fait marcher la France avec son temps et lui a fait reconnaître l'indépendance et la souveraineté entières de l'Algérie par un accord honorable conclu avec le peuple algérien. Il est vrai que cette solution négociée et pacifique a malheureusement tardé beaucoup plus que nous ne l'aurions souhaité. Cependant, nous devons nous rendre compte qu'il fallait d'abord vaincre une forte opposition et une réaction poussée à l'extrême en France et en Algérie. Seul un chef de réputation

mondiale ayant le courage et le prestige du général de Gaulle pouvait y parvenir. Ainsi, par deux fois dans l'histoire contemporaine, le général de Gaulle a sauvé la France et défendu son honneur et son prestige en conduisant le pays sur la voie de la liberté et de la dignité: la première fois en revendiquant cette voie pour son propre peuple; la deuxième fois en la revendiquant avec autant de courage pour un autre peuple dans un esprit de liberté, d'égalité et de fraternité — cet esprit que la France fut la première à proclamer dans le monde lors de sa révolution historique.

62. Dans cet esprit, les deux grands peuples d'Algérie et de France peuvent désormais aller ensemble de l'avant sur la route du progrès. En étroite coopération avec toutes les autres nations, une nation algérienne libre peut désormais contribuer grandement à l'effort global des Nations Unies. En célébrant l'indépendance algérienne, nous célébrons un triomphe de l'esprit de paix dans la liberté, un triomphe de l'esprit des Nations Unies.

63. M. NUR ELMI (Somalie) [traduit de l'anglais]: C'est un grand privilège que de présenter, au nom du peuple et du gouvernement de Somalie nos plus chaleureuses félicitations au peuple d'Algérie par l'intermédiaire du premier ministre Ahmed Ben Bella. Nous nous réjouissons aujourd'hui de voir la réalisation de cette indépendance, fruit d'une lutte si longue et si courageuse, qui honore non seulement le peuple algérien, mais aussi la population du continent africain tout entier.

64. Nous rendons hommage également à la sagesse et à l'intelligence du général Charles de Gaulle, président de la République française, qui a courageusement cherché à mettre fin à une guerre absurde et fratricide.

65. C'est vraiment un honneur que de renouveler nos plus chaleureuses félicitations et de souhaiter la bienvenue au peuple et à la délégation de l'Algérie à l'Organisation des Nations Unies.

66. M. KAREFA-SMART (Sierra Leone) [traduit de l'anglais]: La délégation du Sierra Leone, pays qui a eu le bonheur de conquérir son indépendance sans y sacrifier une seule vie humaine, félicite avec une admiration non feinte les vaillants chefs et le peuple d'Algérie qui ont franchi au prix de tant de sang et d'épreuves chaque étape de cette longue lutte de sept ans, dont l'admission à l'Organisation des Nations Unies est un aboutissement.

67. Nous adressons ces quelques mots en humble hommage à M. Ben Bella et à la délégation de la République algérienne démocratique et populaire; vous avez bien combattu, vous avez réussi, soyez les bienvenus.

68. M. DIOP (Sénégal): Par la voix de son président, M. Léopold Sédar Senghor, par celle de son ministre des affaires étrangères, M. Doudou Thiam, et par la mienne, le Sénégal est déjà venu maintes fois à cette tribune pour plaider l'indépendance et la souveraineté nationale algériennes; nous l'avons fait en soulignant chaque fois le caractère inéluctable de cette indépendance.

69. En effet, après la seconde guerre mondiale, la secousse politique d'éveil à la conscience nationale qui a traversé l'Afrique d'Alger au Cap, en irradiant au passage sur tous les pays noirs de l'Est à l'Ouest, ne pouvait pas laisser l'Algérie impassible, surtout lorsque les premières conséquences de cette se-

cousses ont été l'indépendance de la Tunisie et du Maroc, congénères de l'Algérie au Maghreb.

70. Au surplus, dès 1946, au seuil même de la décolonisation française, au cours des travaux de la première Assemblée nationale constituante, un représentant, un élu authentique du peuple algérien, M. Ferhat Abbas, demandait la République algérienne à l'Assemblée nationale française.

71. Nous nous souvenons encore de son argument. Il disait que, lorsque le peuple algérien demande la République algérienne à la France, c'était non point un acte de sécession, mais l'aboutissement normal de la présence de la France dans ce pays pendant plus de 100 ans. Il rappelait la boutade d'un député de la Convention nationale qui disait que, après avoir fondé la République française, le rôle de la révolution devait être désormais d'aller de par le monde pour semer les républiques.

72. Le Sénégal pense qu'il y a quelque chose de profondément vrai dans cette boutade. En effet, comme le disait déjà Léon Blum, lorsque la France se lance dans une entreprise de domination ou de colonisation d'un peuple elle emporte avec elle tous ses bagages. Du fait même de sa présence, par sa culture, elle sème l'éthique politique de 1789, qui ne manque jamais de lever dans le cœur et l'esprit de tous les hommes, quelle que soit la couleur de leur peau, quelle que soit la latitude de leur pays, éthique politique dont l'essence est souveraineté du peuple et droit de l'homme et du citoyen.

73. C'est pourquoi nous sommes heureux aujourd'hui de remercier le peuple français et son chef, le général de Gaulle, d'avoir accepté par le dialogue l'indépendance et la souveraineté nationale de l'Algérie.

74. Bien avant les tentatives de Meïun, bien avant Lugin et Evian, le Sénégal est venu maintes fois à cette tribune, s'agissant du conflit algérien, exposer sa doctrine constante du règlement des conflits internationaux. Nous avons toujours dit ici que, pour nous, le dialogue était toujours plus fécond que le langage des armes. Nous félicitons donc le peuple algérien, qui, après avoir sacrifié héroïquement ses fils pendant plus de sept ans, est parvenu aujourd'hui à son indépendance et à sa souveraineté internationale.

75. Nous félicitons aussi le peuple de France, qui a accepté de faire taire les armes et d'engager le dialogue avec les représentants du peuple algérien pour arriver à une solution pacifique et durable de ce douloureux conflit. Aujourd'hui, c'est véritablement une apothéose internationale lorsque nous assistons à ce spectacle réconfortant de l'admission de l'Algérie comme nation indépendante et libre, admission appuyée par la France elle-même.

76. C'est véritablement aujourd'hui un jour d'apothéose pour tous les peuples d'Afrique libres ou dépendants que de voir l'Algérie cesser d'être pour nous le théâtre du conflit international le plus pénible et le plus douloureux, pour devenir enfin le 109ème maillon de l'association des peuples libres qui poursuivent avec une foi et une espérance irréductibles l'établissement de la justice et de la fraternité entre les hommes, seule condition capable de garantir de façon durable la paix et la sécurité internationales.

77. M. FREITAS (Togo): La semaine dernière, lors de mon intervention dans la discussion générale [1144ème séance], j'exprimais déjà notre joie de

voir le pays frère de l'Algérie naître bientôt à la vie et à la souveraineté internationale.

78. Mais voici que la bonne fortune a voulu que je vive cet instant solennel et unique dans l'histoire d'un peuple et d'un Etat. A l'occasion de l'accession de l'Algérie à l'indépendance, le président Olympio avait eu en son temps l'occasion d'exprimer à ce vaillant peuple des sentiments de sympathie et d'admiration à la mesure de la victoire conquise sur la domination étrangère.

79. Aujourd'hui, il s'agit d'un autre grand événement pour l'Algérie et, comme je le disais tout à l'heure, c'est celui de l'acte officiel de sa naissance à la vie internationale.

80. C'est pourquoi il m'est agréable de venir une fois encore à cette tribune adresser au nom du président Olympio, au nom du peuple togolais, nos fraternelles félicitations au premier ministre Ben Bella et à tout le peuple algérien pour son courage, sa détermination et sa victoire finale.

81. Mais aussi, nous ne pouvons pas ne pas associer étroitement la France à cette grande manifestation de joie et d'allégresse que nous vivons en ce moment. En effet, après sept années de lutte sanglante, voici l'Algérie parvenue à son indépendance nationale, et cela grâce au courage du général de Gaulle. Le général de Gaulle a su, le moment venu, trancher ce différend, ce différend pénible, mettre fin à ce drame douloureux, et, à travers la personne du général de Gaulle, c'est tout le peuple français qui doit tirer une certaine fierté de cet aboutissement heureux. Comme je le disais déjà lors de ma dernière intervention, ma délégation s'est réjouie non seulement pour l'Algérie, mais aussi pour la France.

82. En effet, la France vient aussi de remporter une victoire, et cette victoire, comme le disait quelqu'un à cette tribune, a consisté à accepter, envers et contre tout, ce dialogue qui a mis fin à tant de peines, à tant de souffrances et à cette guerre qui n'était autre chose qu'une guerre coloniale.

83. Pour conclure, j'exprime l'espoir que la manière heureuse dont les choses se sont terminées permettra à l'Algérie et à la France de coopérer pour le bonheur de l'Algérie, pour le bien-être du peuple algérien.

84. M. ARTHAYUKTI (Thaïlande) [traduit de l'anglais]: La délégation de la Thaïlande tient à se joindre aux autres délégations pour féliciter, en lui exprimant son admiration, la République algérienne, qui a enfin accédé à l'indépendance et à la souveraineté et vient d'être admise à l'Organisation des Nations Unies.

85. C'est vraiment un motif particulier de satisfaction et de joie pour nous tous. La longue période de guerre où le peuple algérien a combattu inlassablement pour les principes de liberté et d'autodétermination a heureusement bien fini. La peine et les efforts des Algériens commencent maintenant à porter leurs fruits.

86. En cette occasion propice, au nom du peuple et du gouvernement thaïlandais, je souhaite la bienvenue à la République algérienne dans la famille des nations libres.

87. Mon gouvernement et le peuple de mon pays adressent à la République algérienne leurs vœux sincères de prospérité et de réussite dans la réalisation des aspirations du peuple algérien.

88. M. SWAI (Tanganyika) [traduit de l'anglais]: La présente session nous ménage bien des satisfactions. En effet, au début de la session, nous avons vu l'admission de quatre nations, le Royaume du Burundi, les Républiques du Rwanda, de la Jamaïque et de la Trinité et Tobago — en qualité d'Etats indépendants et souverains. Hier, nous avons assisté à l'admission de l'Algérie dans notre famille des nations. Il convient, je crois, de mentionner en passant qu'une nouvelle nation, l'Ouganda, en Afrique orientale, est née hier.

89. Le gouvernement et la population du Tanganyika saluent ces nouvelles nations et leurs peuples; nous rendons hommage particulièrement à ceux qui ont consacré leur temps et leurs forces, ou même fait le sacrifice de leur vie, à la noble cause de la libération, pour délivrer leur peuple de l'impérialisme et du colonialisme.

90. L'histoire de l'accession à l'indépendance est celle du triomphe de la volonté et de l'esprit humains. C'est un triomphe pour ceux qui ont jadis été assujettis à un pouvoir étranger et pour leurs anciens maîtres. Car c'est le triomphe de la liberté sur la tyrannie, de la justice sociale sur l'exploitation et la dégradation de l'homme, de la reconnaissance et de la conquête des droits fondamentaux de l'homme, ce roc qui est le fondement même de la Charte des Nations Unies.

91. Il y a vraiment lieu de se réjouir. La délégation du Tanganyika s'estime privilégiée de pouvoir se joindre de grand cœur aux félicitations et aux vœux qui ont été si bien exprimés par les autres orateurs à l'occasion de l'admission de l'Algérie dans cette auguste assemblée.

92. La glorieuse victoire remportée par les Algériens dans leur lutte pour l'indépendance est une preuve, si nous en avons encore besoin, qu'il n'y a aucune place pour le culte de la race des seigneurs sur le continent africain. Cette victoire doit être une leçon pour tous, notamment en Afrique orientale et centrale. Après l'indépendance de l'Ouganda, la plus vaste zone coloniale dominée par la Grande-Bretagne en Afrique se compose du Kenya, du Nyassaland, de la Rhodésie du Nord et de la Rhodésie du Sud. Les enseignements du succès remporté par l'Algérie valent tout particulièrement pour le Kenya et la Rhodésie du Sud. Nous espérons ardemment avoir un de Gaulle en Grande-Bretagne.

93. Nous souhaitons cordialement la bienvenue à l'Algérie; nous souhaitons au gouvernement et au peuple d'Algérie bonheur, succès et prospérité.

94. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je donne la parole à l'éminent représentant de la République algérienne démocratique et populaire.

95. M. BEN BELLA (Premier Ministre de la République algérienne démocratique et populaire): Au nom du peuple algérien et de son gouvernement, il m'est agréable d'exprimer à votre assemblée nos vifs remerciements pour le vote unanime qui vient de consacrer notre admission dans la grande famille des Nations Unies.

96. Notre joie et notre satisfaction sont aujourd'hui d'autant plus intenses que nous avons attendu ce moment unique de notre histoire pendant sept années de guerre et de sacrifices.

97. Veuillez donc me permettre, Monsieur le Président, de déclarer que notre première pensée va

aujourd'hui aux martyrs qui ont offert leur vie pour que l'Algérie rejoigne le concert des Nations indépendantes.

98. Le vote unanime de l'Assemblée générale, l'impressionnante solennité de cette cérémonie d'admission, la haute tenue des discours de bienvenue que nous avons entendus seront interprétés par notre peuple comme un hommage particulier rendu à sa persévérance dans le combat pour la liberté, à sa maturité politique et à son courage dans l'épreuve.

99. Durant sept années, la question algérienne revenait régulièrement à chacune des sessions de votre assemblée. Les débats auxquels elle avait donné lieu ont jalonné les péripéties d'un conflit dont vous avez pu mesurer les dimensions et connaître les données.

100. Nous avons apprécié la clairvoyance des représentants des pays qui, dans l'enceinte de cette assemblée, ont toujours montré la nécessité pour l'Algérie d'accéder à l'indépendance, par l'exercice de la souveraineté pleine et entière du peuple algérien.

101. Les événements leur ont donné raison. Au nom du gouvernement et du peuple algériens, nous tenons en cette circonstance solennelle à les remercier vivement des efforts qu'ils ont déployés pour soutenir notre juste cause.

102. Nous exprimons en particulier notre reconnaissance aux pays arabes frères, aux pays africains et asiatiques, aux pays socialistes et à tous ceux qui se sont résolument rangés aux côtés du peuple algérien.

103. Me tournant vers vous, Monsieur le Président, j'aimerais vous transmettre, au nom de ma délégation, nos plus sincères félicitations pour votre élection à la place d'honneur que vous occupez. Nous nous réjouissons que le choix de l'Assemblée se soit porté sur votre personne, parce qu'elle a honoré ainsi en vous non seulement la compétence et l'expérience, mais aussi le monde africano-asiatique.

104. Près de vous, Monsieur le Président, siège une autre personnalité estimée par nous et assurée de notre soutien fraternel et constant.

105. C'est un réel plaisir pour la délégation algérienne de rappeler en cette circonstance que U Thant, naguère représentant de son pays auprès des Nations Unies, fut chargé par le groupe africano-asiatique de présider le comité permanent pour l'Algérie et a eu ainsi à connaître nos difficultés et à partager nos espoirs.

106. Convaincu de la justesse de notre cause, il ne nous a ménagé ni son aide ni sa sympathie. Sa présence à la tête de notre organisation ne peut que nous réjouir, et notre soutien dans sa délicate mission lui est acquis car, dans l'esprit de notre peuple, son nom est associé aux principes d'émancipation, de liberté et de paix contenus dans la Charte des Nations Unies.

107. Notre victoire, celle de notre bon droit, est également celle des Nations Unies. Une guerre s'est achevée. Un foyer d'incendie qui a consumé tout un peuple s'est enfin éteint. La communauté des Nations, enrichie d'un nouveau partenaire, est en droit de considérer la fin de ce drame comme un renforcement de la paix dans le monde. Ce conflit, qui avait opposé l'Algérie à une domination coloniale séculaire,

s'est imposé à la conscience universelle comme la manifestation extrême et aussi la plus expressive du vaste mouvement d'émancipation qui, au lendemain de la dernière guerre mondiale, s'est répandu à travers les pays dominés. La forme de lutte qui s'est imposée à notre pays traduisait dans toute son authenticité des aspirations légitimes que l'évolution de notre temps rendait inévitables.

108. A travers les souffrances sans nombre, les drames dissimulés et l'exaspération de la violence coloniale dont il a supporté tout le poids, notre peuple, soutenu par sa foi dans l'avenir et la justesse de sa cause, a su mener la lutte de libération avec persévérance. Notre combat a été un combat pour la promotion humaine, pour l'émancipation nationale, pour le progrès.

109. La dure épreuve que notre pays a traversée ne saurait laisser dans nos coeurs ni haine ni ressentiment. Aussi, dans le cadre de la communauté internationale, entendons-nous œuvrer pour une coopération pacifique. Dans ce sens, nous agissons en représentants d'un pays majeur, avec un esprit dépouillé de toute exclusive et de tout préjugé, sur la base du respect mutuel entre les peuples et selon l'éthique qui inspire les rapports entre pays dans le monde actuel.

110. En rejetant toute forme de tutelle, nous nous efforcerons d'être à la hauteur de nos responsabilités devant notre pays et devant le monde.

111. A peine promu à l'indépendance, notre pays affronte les conséquences d'une guerre dont il a été le théâtre durant sept années. La misère due aux dévastations matérielles, le déracinement répressif des populations, la paupérisation accentuée des campagnes, un état sanitaire déficient, le manque d'écoles, ont constitué un lourd héritage qui appelait et appelle encore des mesures d'urgence.

112. L'orientation donnée pour apporter une solution adéquate aux problèmes présents déterminera l'avenir de l'Algérie. Le déséquilibre économique et social, conséquence d'une longue exploitation coloniale, a arrêté l'évolution du pays réel en le maintenant dans un état de sous-développement.

113. L'indépendance politique ouvre la voie à une étape nouvelle dans l'édification nationale. La transformation des mentalités qui suivra un développement économique accéléré au profit de l'ensemble du peuple permettra à l'Algérie de rattraper le retard accumulé au cours des générations et de remporter ainsi une victoire décisive sur le temps. Le choix de méthodes adaptées aux conditions sociologiques et tenant compte des possibilités matérielles du pays implique un plan d'ensemble élaboré en fonction de ces objectifs, des besoins et de l'intérêt du peuple qui sera appelé à le soutenir.

114. La transformation de l'homme colonisé en homme productif et moderne inspirera toute notre politique intérieure.

115. Notre politique internationale n'en sera que le prolongement normal et la confirmation, l'une et l'autre étant dictées par les mêmes impératifs et animées des mêmes idéaux.

116. Il ne serait pas inutile de rappeler que c'est dès le début de la lutte de libération que nous avons fait le choix d'une ligne de conduite internationale que nous voulons à présent poursuivre et développer. Le choix n'était point arbitraire. Dans

la structure du monde contemporain, l'Algérie se trouve apparentée à un ensemble de familles spirituelles qui, pour la première fois à Bandung^{3/}, ont pris nettement conscience de la communauté de destin qui les unit.

117. La République algérienne est issue d'une lutte de libération qui a dépassé le cadre national pour servir désormais de référence à tous les peuples encore sous domination coloniale. Notre propre expérience nous a fait comprendre la solidarité naturelle qui nous lie à ces peuples. La liquidation du colonialisme, sous sa forme classique ou déguisée, sera le credo de notre action politique et diplomatique. Qu'il s'agisse de l'Angola, de la Rhodésie ou de l'Afrique du Sud et du Sud-Ouest, l'Algérie leur apportera un appui inconditionnel afin de hâter leur libération, définitive et totale. En se référant à la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1514 (XV)], la délégation algérienne aura pour première tâche de demander que cette résolution soit assortie de mesures concrètes contre les Etats qui refusent de l'appliquer.

118. Par ailleurs, le peuple arabe frère de Palestine doit être réinstallé dans ses droits légitimes. Il est dangereux pour la paix et la stabilité internationales que ce problème douloureux sur lequel les Nations Unies se sont déjà prononcées demeure sans solution.

119. La disparition du colonialisme est une des conditions principales pour l'établissement de rapports d'égalité qui faciliteraient une coopération réellement solidaire pour la construction d'une communauté internationale. C'est dans ce même esprit que déjà, avant la proclamation de l'indépendance de l'Algérie, lors de notre participation à la conférence de Belgrade, nous avons confirmé notre politique de non-alignement.

120. Cette politique ne se traduira pas par une attitude passive. A chaque décision concrète intéressant les grands problèmes internationaux et se rapportant à la paix et à la sécurité mondiales, nous nous apprêtons à jouer le rôle d'un pays responsable, en toute liberté de conscience.

121. Nous sommes persuadés qu'au-delà des divergences idéologiques le monde actuel pourra retrouver son profil d'équilibre. Il faut alors que, de part et d'autre, un effort conjugué et non plus compétitif soit fourni en vue de réduire l'écart immense qui sépare les quelques puissances hautement développées de ce que l'on s'accorde à appeler le tiers monde.

122. Mais nous estimons que l'élévation du niveau de vie général du monde auquel nous appartenons dépend surtout de nos propres volontés et de notre aptitude à emprunter les voies et les moyens propres à promouvoir un développement rapide et harmonieux dans tous les domaines de la vie.

123. C'est dans cette perspective que s'engage la marche de l'Afrique sur la voie du progrès et vers une unité respectant les particularismes.

124. L'orientation des découvertes scientifiques et techniques à des fins pacifiques rendra possible la modernisation à une vaste échelle des économies retardataires.

125. Mais ces mesures ne seraient réalisables que dans un climat de détente internationale qui nécessite de chaque puissance une adhésion sans réserve aux

principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et l'abandon de tout esprit expansionniste. Cette détente pourra s'amorcer par le règlement pacifique des questions internationales qui rendent précaire le maintien de la paix dans le monde.

126. L'Algérie estime que le recours à la négociation doit être recherché en permanence pour résoudre les différends internationaux. Notre position a été constamment inspirée par ce principe fondamental. Nous avons réclamé sans relâche, pendant plus de sept années de souffrances, une négociation pour résoudre le problème de la décolonisation. Notre thèse a fini par recevoir la consécration éclatante des faits. C'est le précieux enseignement que la guerre d'Algérie apporte à l'humanité.

127. Je saisis cette occasion pour exprimer, au nom du peuple et du gouvernement algériens, notre reconnaissance à la Confédération helvétique, qui, pendant plus d'une année d'efforts persévérants, a aidé au rapprochement des points de vue entre la France et l'Algérie, faisant ainsi triompher la cause de la négociation pacifique.

128. Notre peuple et notre gouvernement sont fermement attachés au respect des accords librement conclus. Ceux passés entre la France et l'Algérie seront d'autant plus respectés qu'ils nous lient à un peuple qui a, dans sa majorité, réprouvé la guerre qui nous était faite.

129. L'excès de dénigrement des Nations Unies nous paraît aussi immérité que l'excès de louanges qu'elles pourraient recevoir pour leur œuvre passée et présente. Les Nations Unies sont un instrument utile et perfectible.

130. L'Algérie, que le savant hasard des votes des Nations Unies n'a pas toujours comblée en ses vœux, pendant sept années de combat, mais dont certains demi-succès eux-mêmes lui révélaient assez l'importance de l'autorité morale de l'Organisation, connaît par expérience les forces et les insuffisances de notre institution.

131. Il nous appartient à tous d'apporter notre contribution à l'amélioration de cet instrument nécessaire à la paix du monde, à son progrès et à son bien-être. Le monde de 1962 ne possède pas la physionomie de celui de 1945, et les Nations Unies doivent s'attacher à présenter un visage qui soit de leur âge et de leur temps.

132. L'Algérie salue l'apparition de nombreux pays africaino-asiatiques sur la scène internationale et leur entrée à l'Organisation des Nations Unies. Tout en rendant hommage à la lutte des peuples intéressés, elle exprime le vœu, qu'elle s'emploiera à réaliser par tous les moyens en son pouvoir, que d'autres pays aujourd'hui encore intolérablement subjugués — comme l'Angola et la Rhodésie — ou artificiellement écartés de cette enceinte — comme la République populaire de Chine — trouvent leur juste place parmi nous.

133. C'est d'abord en restituant pleinement sa vocation universelle à notre institution et en s'attachant à faire correspondre exactement le monde légal au monde réel que nous améliorerons cet indispensable instrument de la coopération internationale.

134. C'est ensuite en recherchant les aménagements organiques les plus appropriés pour traduire correctement et la montée des jeunes nations, phénomène décisif de notre temps, et la place des vieilles

^{3/} Conférence africaino-asiatique, tenue du 18 au 24 avril 1955.

puissances hors de tout privilège, que nous saurons doter le monde d'une institution internationale pleinement efficace.

135. Le "gentleman's agreement" conclu à la naissance des Nations Unies a déjà reçu quelques aménagements, car il n'est pas de ceux qui devraient survivre longtemps aux transformations intervenues dans les données politiques de l'Organisation des Nations Unies depuis 16 ans.

136. De même, dans son remarquable rapport à l'Assemblée générale sur l'activité de l'Organisation [A/5201 et Add.1], le Secrétaire général par intérim de l'Organisation a souligné à juste titre que la donnée la plus explosive de notre temps est moins la rivalité idéologique entre les blocs que l'excessive disproportion entre le tiers monde et les autres pays, dans leur niveau économique et social respectif.

137. C'est pourquoi il paraît déterminant pour le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde que les Nations Unies, tirant les enseignements de l'expérience du Conseil économique et social, dotent ce dernier d'une organisation conforme au rôle qu'il doit jouer pour contribuer pleinement à effacer les graves disparités entre les pays du monde.

138. L'Algérie entend assumer sans réserve la plénitude de ses obligations et de ses droits en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies. Elle n'épargnera aucun effort pour contribuer au renforcement de l'autorité et de l'efficacité de l'Organisation, à laquelle sept années de lutte et d'espérance l'ont profondément attachée.

139. Il est dans la vie des peuples des heures où le destin s'arrête pour choisir son chemin. L'Algérie vit parmi vous ces heures-là.

140. Le peuple algérien, qui a connu, vécu et souffert bien des guerres, veut de toutes ses forces contribuer à bâtir solidement les assises de la paix. En l'accueillant parmi vous, vous lui avez ainsi prouvé votre confiance. Vous lui avez du même coup reconnu des droits et des devoirs. Il sera jaloux des uns et prodigue des autres. C'est une main fraternelle qu'il vous tend aujourd'hui. Et c'est ensemble que nous devons rechercher, à travers la vieille sagesse de nos peuples, les moyens d'assurer aux générations à venir le seul héritage qui vaille pour l'humanité en péril: la paix des hommes de bonne volonté.

141. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Avant la reprise de la discussion générale, je rappelle aux Membres de l'Assemblée que le drapeau algérien sera hissé aujourd'hui en face de l'entrée des représentants au cours d'une cérémonie qui aura lieu à 14 h 45. Je rappelle également que Son Excellence le Président de la Guinée a fait savoir qu'il serait heureux d'assister à la cérémonie de l'envoi des couleurs et qu'il viendra ensuite prononcer une allocution devant l'Assemblée. Les délégations noteront donc que l'Assemblée se réunira à 15 heures précises, pour entendre l'allocution de Son Excellence le Président de la Guinée.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite*)

142. **M. SCHURMANN** (Pays-Bas) [traduit de l'anglais]: Il y a quelques jours [1138^{ème} séance], l'Assemblée générale a très justement salué le re-

marquable discours du Ministre des affaires étrangères de Belgique par des applaudissements enthousiastes. Après cet exposé magistral, tout ce que je pourrais dire pour expliquer l'attitude des Pays-Bas en tant que membre actif du Marché commun européen paraîtrait banal. Je rappellerai donc seulement que notre position au Marché commun et notre attitude à l'égard de ses répercussions sur l'Europe aussi bien que sur le reste du monde sont les mêmes que celles de la Belgique, comme on pouvait d'ailleurs s'y attendre au sein de l'unité que constitue le Bénélux.

143. En termes vigoureux et éloquents, avec des arguments qui emportaient la conviction, M. Spaak a montré la vraie signification à la fois politique et économique de l'édification d'une Europe unifiée. Ce faisant, il a répondu aux critiques de ceux qui s'imaginent sincèrement que l'unité et la prospérité nouvelles créées par notre union pourraient nuire à leurs propres aspirations légitimes. J'ai bon espoir qu'il a même réussi à leur faire entrevoir un avenir meilleur et à les délivrer de quelques-unes de leurs craintes et de leurs inquiétudes. Ces appréhensions sincères et ces craintes nous préoccupent beaucoup. Quant aux paroles de dénigrement lancées à l'adresse du Marché commun par les envieux et les malveillants, nous les prenons pour ce qu'elles valent.

144. Il y a deux sujets sur lesquels ma délégation a quelque chose à dire dans cette discussion générale. Il s'agit d'abord de certaines des conséquences entraînées par l'accroissement du nombre des Membres de l'Organisation, et, en second lieu, de ce qu'il nous incombe à tous de faire pour que les années 1960-1969 deviennent réellement la Décennie pour le développement.

145. Nous nous félicitons du développement continu de l'Organisation des Nations Unies, car il reflète la vigueur du mouvement qui fait actuellement accéder tant de nouveaux pays à la souveraineté nationale et à l'égalité avec les autres nations. Je saisis cette occasion pour adresser un salut fraternel aux Membres les plus récemment admis parmi nous, le Rwanda, le Burundi, la Jamaïque, la Trinité et Tobago, et enfin l'Algérie. Aux Pays-Bas, nous nous réjouissons tout particulièrement de l'accession à la souveraineté nationale de deux pays de l'hémisphère occidental qui entretiennent tant de bonnes relations avec les deux parties du Royaume des Pays-Bas situées dans leur voisinage: le Surinam et les Antilles néerlandaises. Quant à nos rapports avec l'Algérie, ils sont comme chacun sait vieux de plusieurs siècles.

146. Toutefois, nos souhaits de bienvenue manqueraient de sincérité si nous omissions de veiller à ce que l'Organisation — maintenant qu'elle compte plus de 100 Membres — soit un instrument de paix et de progrès pour tous au moins aussi bon et de préférence meilleur qu'elle ne l'était au temps où elle comptait moitié moins de Membres.

147. Une mesure que l'on aurait dû prendre depuis longtemps, qui aiderait à atteindre cet objectif, mesure que ma délégation préconise depuis 1958, c'est l'élargissement du Conseil de sécurité et celui du Conseil économique et social. Ce dernier est l'unique organisme au monde auquel incombe le devoir redoutable d'affronter le problème posé par l'insuffisance des progrès réalisés dans l'amélioration de la condition humaine de tous les peuples

*Reprise des débats de la 1145^{ème} séance.

en proie à la misère et à la maladie; or, comme nous le savons tous, le Conseil économique et social est sérieusement gêné dans son action parce qu'il ne compte encore que 18 membres, nombre qui a été fixé en fonction des conditions régnant en 1945 et qui sont depuis longtemps dépassées. C'est une honte que les efforts de cet organe suprêmement important soient impuissants parce qu'on refuse d'accroître le nombre des membres du Conseil et d'étendre son champ d'action dans une mesure suffisante. On a peine à comprendre pourquoi l'Union soviétique, en liant la question de l'élargissement du Conseil économique et social à celle de la représentation de la Chine, qui n'a aucun rapport avec elle, persiste à empêcher l'amendement tout simple consistant à changer un seul mot dans le texte de la Charte par lequel le Conseil économique et social deviendrait l'organe administratif central vraiment efficace qu'il devrait être absolument.

148. Affirmer que cette question relève de la guerre froide est une piètre excuse. Les intérêts des puissances occidentales ne sont pas en jeu; ce sont les pays pauvres et nécessiteux qui souffrent de cette intransigeance des communistes. L'élargissement de l'Organisation des Nations Unies a une autre conséquence qui est la nécessité de réviser nos méthodes de travail. Le précédent Président de l'Assemblée, M. Mongi Slim, mérite de grands éloges pour avoir pris l'initiative de poser cette question [A/5123]; elle fait maintenant l'objet du point 86 de notre ordre du jour et sera, j'espère, examinée sérieusement et à fond.

149. De l'avis des Pays-Bas, pour accroître l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies et mieux lui permettre d'exercer l'autorité qu'elle doit avoir il faut adopter une nouvelle méthode de travail. Une des propositions qui méritent d'être prises sérieusement en considération est la suivante: l'Assemblée générale siégerait en permanence, ce qui lui permettrait de répartir ses activités sur l'année entière. Dans ces conditions, il pourrait y avoir une discussion générale comme celle à laquelle nous procédons en ce moment et qui durerait trois ou quatre semaines; pendant ce temps, les chefs d'Etat, les premiers ministres et les ministres des affaires étrangères auraient la possibilité de se rencontrer à l'Assemblée comme ils le font actuellement. Ensuite, on pourrait convenir de traiter les diverses catégories de questions de manière à leur consacrer à toutes l'attention qu'elles méritent. Ne pourrions-nous pas envisager, par exemple, de discuter les questions économiques au mois de janvier? La Deuxième Commission se réunirait au même moment et se trouverait renforcée par la présence des ministres de l'économie et des finances. Puis, disons au mois de mars, la Quatrième Commission pourrait se réunir pour examiner les questions relatives aux territoires non autonomes et sous tutelle; il serait peut-être utile de convoquer à peu près au même moment le Comité des Dix-Sept^{4/}. D'autres dates seraient fixées pour l'examen des questions politiques par la Première Commission et la Commission politique spéciale, pour l'examen des questions sociales par la Troisième Commission, pour celui des problèmes juridiques par la Sixième Commission, et ainsi de suite.

^{4/} Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

150. Cette méthode mettrait naturellement les délégations permanentes davantage à contribution, mais des représentants spécialisés pourraient être envoyés des capitales. Il serait beaucoup plus facile, semble-t-il, aux différents pays d'envoyer des experts hautement qualifiés pour de brèves périodes de trois ou quatre semaines que de les enlever à leurs occupations habituelles pendant les trois mois qui représentent la durée minimale de la session de l'Assemblée générale avec la méthode actuelle.

151. Si l'on prenait tous les discours au pied de la lettre, on aurait l'impression que, cette question de méthode mise à part, l'avenir et le renforcement continu de l'Organisation sont assurés. Pourtant, il est parfois difficile de découvrir les intentions qui se dissimulent derrière certaines déclarations. Pour la délégation néerlandaise, lorsqu'un orateur proclame son désir de renforcer l'Organisation des Nations Unies et plaide aussitôt après en faveur de l'institution d'une "troika" à la tête du Secrétariat, il semble évident que son intention réelle n'était pas de renforcer, mais bien de détruire l'Organisation en mettant fin à son efficacité.

152. Or, ce serait vraiment grave si les pays qui ont annoncé des objectifs si contradictoires jouaient un rôle appréciable dans les activités d'importance capitale que l'Organisation exerce en faveur du développement des régions peu avancées. En fait, nous savons qu'il n'en est pas ainsi. L'Union soviétique considère l'aide apportée aux pays peu développés comme un moyen d'infiltration; c'est pourquoi elle préfère fournir son assistance en vertu d'accords bilatéraux échappant au contrôle de l'Organisation, tandis qu'elle lésine sur les efforts multilatéraux. Ce ne sont pas des propos en l'air; permettez-moi de donner quelques chiffres. Prenons, par exemple, la contribution de l'Union soviétique au Fonds spécial. Son montant ne représente qu'une fraction de ce que versent des pays comme la Suède et les Pays-Bas. La contribution annuelle de la Suède s'élève à 5 millions de dollars et celle des Pays-Bas à 2,6 millions de dollars. Et combien verse l'immense Union soviétique? Un million de dollars! Si l'URSS versait une contribution correspondant à la quote-part qui lui est assignée dans le barème du budget ordinaire des Nations Unies, son montant annuel serait d'environ 15 millions de dollars, et, si elle était proportionnée à ce que versent les Pays-Bas, elle s'élèverait à 23 millions de dollars par an.

153. En ce qui concerne l'assistance technique, la contribution de l'Union soviétique est également au-dessous de la moyenne. Si les pays communistes veulent donner une preuve décisive de l'intérêt qu'ils professent pour le bien-être des pays peu développés, il faudra qu'ils fassent bien davantage.

154. Malgré l'indifférence manifestée par certains Membres, les activités de l'Organisation et des institutions spécialisées dans le domaine de l'assistance aux pays peu développés restent le secteur dans lequel les Nations Unies ont le mieux réussi et celui qui aura la plus grande influence sur l'avenir. C'est au sein de l'Organisation que les représentants des pays avancés et ceux des pays en voie de développement se rencontrent, discutent, échangent des idées, élaborent des formules propres à résoudre ce problème capital qui consistera à assurer le développement et à l'accélérer. La délégation des Pays-Bas estime que la "Décennie des Nations Unies pour le développement" est peut-être le point le plus important de notre ordre du jour.

155. Nous avons eu la satisfaction de constater au cours de la discussion que nous n'étions pas les seuls de cet avis. Cependant, certains orateurs, tout en soulignant l'importance du sujet, ont trop insisté à notre avis sur les grands efforts faits jusqu'à présent par les pays avancés et sur le devoir pour les pays en voie de développement de s'appliquer à l'avenir à contribuer à la solution de leurs propres problèmes. Il est certes évident qu'un grand accroissement de la prospérité dans ces pays ne peut être réalisé sans sacrifices de la part des habitants. Il va de soi que les pays intéressés devront se montrer plus prudents et plus compétents en matière économique, établir des plans plus rationnels, introduire des réformes sociales dans certains cas et épargner davantage. Ils ne pourront naturellement résoudre leurs problèmes tant qu'ils n'auront pas compris la nécessité d'attirer les investissements privés étrangers, qui, tout comme les touristes, viendront seulement s'ils sont bien traités et si on leur offre des garanties suffisantes de sécurité.

156. Tous ces éléments sont indispensables, mais si c'était le seul but à atteindre l'institution d'une Décennie pour le développement ne serait pas réellement nécessaire. Nous devons croire et espérer que ces améliorations se produiront; toutefois, leur importance est minime en comparaison des efforts et des sacrifices particuliers que cette décennie exigera des peuples privilégiés du globe. J'estime que nous devrions nous efforcer d'envisager ces diverses exigences sous leur vrai jour. Dans le contexte admis, le trait dominant est la nécessité d'intensifier l'afflux de connaissances et de capitaux vers les régions peu développées du monde, cet afflux devant, cela va sans dire, laisser intacts les droits souverains des pays bénéficiaires. Je dis "de connaissances" aussi bien que "de capitaux", parce que l'argent seul ne répondra pas aux besoins des pays insuffisamment développés. La maxime "Savoir, c'est pouvoir" peut réellement s'appliquer dans ce domaine, et le savoir donne un pouvoir qui est plus précieux que la fameuse "puissance de l'argent". Nous comprenons vite que la formation professionnelle des habitants doit jouer un rôle essentiel dans le programme de développement. Sans des hommes et des femmes dévoués, compétents et intelligents pour guider le peuple et administrer l'économie nationale, l'argent offert aux pays peu développés ne sera pas utilisé aussi bien qu'il pourrait l'être.

157. Les Pays-Bas considèrent la Décennie pour le développement comme un stimulant qui doit pousser les pays avancés à faire un plus grand effort qu'auparavant. Dans cet esprit et à titre de premier effort, mon gouvernement a décidé, sous réserve de l'approbation du Parlement, d'augmenter de moitié à partir de 1963 la contribution des Pays-Bas au Fonds spécial; autrement dit, cette contribution passera de 2,6 millions, chiffre que j'ai déjà cité, à environ 4 millions de dollars. Le gouvernement a également décidé d'augmenter de 20 p. 100 la contribution des Pays-Bas au Programme élargi d'assistance technique; en d'autres termes, cette contribution passera de 1,5 à 1,8 million de dollars. De plus, il a décidé de verser au Fonds mondial de l'alimentation des Nations Unies et à l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture 1,5 million de dollars pour la première période de trois ans.

158. Enfin, le Gouvernement des Pays-Bas a décidé de mettre à la disposition du Secrétaire général un don de 1 million de dollars. Cette somme devra être

utilisée par le Secrétaire général, en tant que dépositaire, pour la fondation d'un institut international. Cet institut devra procéder pendant cinq ans à des recherches scientifiques très poussées dans un domaine où nos connaissances actuelles sont encore fâcheusement insuffisantes. Jusqu'à présent, en effet, la science du développement économique n'a pas pu réunir des connaissances relatives aux critères à appliquer pour établir des plans de développement social, ni en ce qui concerne l'influence réciproque des aspects économiques et des aspects sociaux du développement. C'est tout un domaine qui s'offre à la recherche de base, un champ resté inexploité, mais d'où il faut extraire le plus tôt possible les données essentielles, car si on ne les connaît pas il sera impossible d'améliorer l'infrastructure économique par une planification sociale intelligente. Un effort scientifique très poussé doit permettre de réunir en cinq ans les données qui nous manquent. C'est pourquoi nous pensons que cet institut scientifique devra fonctionner pendant cinq ans. La somme offerte à cet effet par les Pays-Bas est suffisante pour financer le fonctionnement de l'institut pendant plus de la moitié de cette période. Un accord a été conclu avec le Secrétaire général au sujet de la méthode à appliquer pour établir cet institut, et je crois savoir qu'il informera l'Assemblée générale des dispositions envisagées.

159. C'est par ces moyens que le Gouvernement des Pays-Bas s'efforce de manifester la conviction que la Décennie pour le développement doit être plus qu'une déclaration de bonnes intentions. Le gouvernement et le peuple des Pays-Bas estiment que le monde ne peut pas se permettre de perdre une seule année pour s'attaquer par tous les moyens au pire phénomène de notre siècle et le plus gros de menaces: à savoir que des pays où vivent plusieurs centaines de millions d'êtres humains ne connaissent ni progrès ni prospérité. Si nous pouvons leur donner à tous l'avantage d'un milieu sain où ils puissent utiliser pleinement leurs dons et leurs capacités naturelles, les problèmes politiques qui se posent dans le monde se prêteront beaucoup plus facilement à un règlement raisonnable.

M. Auguste (Haïti), vice-président, prend la présidence.

160. M. WIRJOPRANOTO (Indonésie) [traduit de l'anglais]: C'est un présage favorable, je crois, que les deux premières questions de fond traitées à la présente session concernent l'une et l'autre des événements importants pour la consolidation de la paix: l'admission de quatre nouveaux Membres et le règlement de la question de l'Irian Barat. Nous espérons ardemment que lorsque la présente session prendra fin elle aura à son actif beaucoup d'autres réussites.

161. La délégation indonésienne salue les nouveaux Etats Membres de l'Organisation et leur adresse à tous de chaleureux souhaits de bienvenue. Nous sommes particulièrement heureux de pouvoir adresser ce message aux représentants de la République algérienne démocratique et populaire, qui depuis hier seulement occupent enfin ici les sièges auxquels ils avaient droit. Nous leur présentons nos cordiales félicitations pour l'issue victorieuse du long et pénible combat que leur pays a mené pour l'indépendance. C'est une indépendance chèrement payée. Le peuple indonésien a suivi la marche de la révolution algérienne avec une inquiétude fraternelle, car les Indo-

nésiens ont eux aussi conquis leur indépendance au terme d'une longue révolution dirigée contre leurs tyrans, une révolution qui a fait verser beaucoup de sang et demandé des sacrifices considérables.

162. Nous sommes vraiment en une ère de révolutions. La révolution politique fait surgir beaucoup de nations nouvelles ou renaître de nombreuses autres, à mesure que les peuples assujettis se soulèvent un à un contre la domination étrangère. La révolution scientifique, symbolisée par le premier spoutnik tournant autour de la terre, étend rapidement les conquêtes de l'homme dans l'espace extratmosphérique. Ces révolutions sont toutes deux caractéristiques de la seconde moitié du siècle et traduisent l'une et l'autre ce qu'il y a de plus élevé dans les aspirations des hommes. Nous sommes fiers de pouvoir dire que l'Indonésie a été à l'avant-garde de la révolution politique, puisque c'est le premier pays qui, après la seconde guerre mondiale, a arraché son indépendance à une puissance coloniale.

163. Dans sa lutte pour l'indépendance et la justice, mon pays a tiré profit des enseignements des révolutions antérieures. Nous avons appris quelque chose de la révolution française du XVIIIème siècle pour la liberté, l'égalité et la fraternité. Nous avons appris quelque chose de la révolution chinoise de 1911 en faveur des principes de Sun Yat-sen: nationalisme, démocratie et moyens d'existence pour la population. La révolution russe de 1917 nous a enseigné les principes du marxisme-léninisme. Et surtout, nous nous sommes inspirés de la première révolution coloniale des temps modernes, la grande révolution américaine, qui, comme Thomas Jefferson l'a dit très justement, était "une révolution destinée à l'humanité tout entière".

164. Dès que l'Indonésie eut conquis son indépendance, elle se mit à l'œuvre pour édifier la nation. Pendant des années, les Indonésiens ont peiné pour accomplir cette tâche ardue, mais leurs efforts ont eu leur récompense et nous commençons maintenant à voir leurs résultats fructueux. D'abord et surtout, nous avons dû redécouvrir notre personnalité nationale et forger une philosophie politique qui nous inspire un mode de vie approprié. Nous n'avons choisi ni la voie du communisme, ni celle du capitalisme. Nous avons tracé notre propre voie, celle d'un socialisme adapté aux besoins particuliers de l'Indonésie et aux espérances toujours plus grandes, ou, pour mieux dire, aux besoins sans cesse croissants de notre population. Notre socialisme est fondé sur cinq principes: croyance en Dieu, nationalisme, internationalisme, démocratie et justice sociale. Nous appelons ces principes les Pantcha Cila, les cinq piliers de notre existence. Plutôt que de nous contenter des idées importées qui se seraient révélées inapplicables aux conditions propres à notre pays, nous avons puisé dans le trésor de notre antique civilisation les idées et les coutumes qui pouvaient nous aider à développer notre caractère national.

165. Pendant la reconstruction de notre Etat, nous avons naturellement traversé des périodes de crises assez graves. A une époque de renaissance nationale, il faut bien s'attendre à de l'agitation. Cependant, les profanes ne doivent pas s'y tromper; ils doivent au contraire considérer cet état de choses avec sympathie et compréhension, car les crises sont des éléments inévitables du processus de reconstruction nationale. Le fait même que ces troubles se produisent prouve l'impatience du pays renaissant qui a hâte

de parvenir à un mode de vie national plein de dignité. Les Etats anciens n'ont d'ailleurs qu'à jeter un coup d'oeil rétrospectif sur leur propre histoire pour vérifier la justesse de cette affirmation. Tous les pays ont traversé des crises à un moment ou un autre lorsqu'ils s'efforçaient de forger la personnalité nationale qui exprimerait le mieux le caractère particulier de leur population. On ne peut atteindre sans lutte un but aussi élevé.

166. Nous vivons en une époque de révolution nationale, mais aussi de reconstruction nationale. Des pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine sont tous occupés, chacun de son côté, à façonner leur propre structure nationale. La construction de la nation, avec toutes les luttes et l'effervescence qu'elle entraîne, est un complément indispensable de la décolonisation: sans elle, la décolonisation n'aurait pas de sens. Les nations très avancées devraient veiller à ne pas barrer la voie à un pays qui procède à la reconstruction pacifique de la nation. Il devrait être universellement reconnu que la diversité des régimes nationaux, sociaux et politiques, la diversité des cultures nationales, sont des traits caractéristiques du monde actuel. Nous devons tous respecter la personnalité de chaque pays, qu'il soit grand ou petit. Si nous ne la respectons pas, nous ne ferons pas honneur à la lutte du peuple pour l'indépendance. Le premier devoir des Nations Unies doit être de faciliter l'établissement d'un monde où de nombreuses personnalités nationales différentes pourront s'épanouir côte à côte; autrement dit, de faciliter la coexistence de nations de caractères différents.

167. A ce propos, il n'est peut-être pas inopportun de rappeler que, dans son message de janvier 1962 sur l'état de l'Union, le président Kennedy a exposé dans ses grandes lignes l'objectif essentiel de l'Amérique dans les termes suivants:

"... une collectivité pacifique d'Etats libres et indépendants s'étendant au monde entier, d'Etats libres de choisir leur propre avenir et leur propre régime pourvu qu'il ne menace pas la liberté des autres... une communauté libre de nations indépendantes, mais interdépendantes".

En outre, il nous est rappelé que des personnalités dirigeantes des pays communistes ont déclaré en diverses occasions que ni le communisme ni la révolution ne sont des articles d'exportation.

168. On peut noter également que la République d'Indonésie compte trois millions d'îles, peuplées de groupes ethniques et culturels nombreux et variés. Formant un monde à elle seule, elle met en fait en pratique et non sans succès la devise nationale Bhinneka Tunggal Ika — l'unité dans la diversité.

169. L'expérience acquise par l'Indonésie au cours de la reconstruction nationale a démontré que les pays naissants peuvent surmonter toutes les difficultés et toutes les crises lorsqu'il y a unité de but et d'action entre le gouvernement et le peuple. Une à une, toutes nos difficultés ont été résolues. Nous sommes fiers de notre mode de vie national avec sa philosophie des Pantcha Cila, ainsi que de nos multiples réalisations pratiques. Nous nous réjouissons par exemple du grand nombre d'hôpitaux, d'universités et d'écoles que nous avons bâtis. Nous sommes particulièrement heureux de voir que l'analphabétisme n'est plus un problème chez nous. Après trois à quatre siècles de domination coloniale,

93 p. 100 de notre population étaient illettrés; en 1964, après 19 ans seulement d'indépendance, l'analphabétisme sera totalement éliminé.

170. Une grande partie de nos progrès dans le sens d'une vie nationale pleinement satisfaisante n'ont été réalisés que tout dernièrement. Lorsque le président Sukarno a pris le pouvoir, en 1959, il a fixé pour lui-même et pour son peuple trois objectifs: stabilisation de la sécurité nationale, retour de l'Irian Barat (Irian occidental) et amélioration du niveau de vie. Deux de ces objectifs sont maintenant atteints.

171. La sécurité a cessé d'être un problème pour nous. Les tendances libérales fondées sur des idées importées qui étaient incompatibles avec les besoins de notre pays sont maintenant éliminées. A l'heure actuelle on peut voyager librement dans n'importe quelle partie de l'Indonésie et le nombre toujours croissant des touristes le prouve suffisamment. En second lieu, comme tous les membres de l'Assemblée le savent parfaitement, l'administration de l'Irian Barat (Irian occidental) par les Pays-Bas a enfin cessé le 1er octobre 1962. A partir de cette date, les habitants de ce territoire ont rejoint leurs compatriotes et frères d'armes habitant le reste de l'archipel indonésien pour former une nation libre et enfin délivrée du joug étranger. Avec le retour de l'Irian Barat (Irian occidental), l'Indonésie peut considérer que son unité nationale est achevée. Elle n'a pu se réaliser que grâce à la résolution inébranlable et aux grands sacrifices des 100 millions d'Indonésiens.

172. Je voudrais à cette occasion exprimer la reconnaissance de mon gouvernement pour le vote massif que l'Assemblée a émis lorsqu'elle a adopté la résolution [1752 (XVII)] dont le projet avait été présenté conjointement par l'Indonésie et les Pays-Bas. Ce vote affirmatif montre nettement que la grande majorité des Etats Membres sont convaincus que l'Organisation est capable de régler un grand différend international. Nous devons toutefois avouer que nous sommes déçus de constater que l'unanimité n'a pas pu être réalisée. Nous avons écouté attentivement les explications des représentants qui n'avaient pas voté la résolution; nous sommes forcés de répondre que nous avons bon espoir que leurs craintes se révéleront dans la suite sans fondement. Le règlement pacifique de cette question épineuse devrait être un motif de satisfaction pour l'ensemble de l'Organisation des Nations Unies autant que pour l'Indonésie, car il a supprimé une situation grosse de menaces dans l'Asie du Sud-Est. Le Gouvernement indonésien est soulagé de pouvoir enfin déclarer qu'il n'a plus de différend avec aucun pays du monde. Nous avons retrouvé notre territoire national dans son intégrité et l'expansion territoriale ne nous intéresse pas.

173. Maintenant que l'Indonésie est délivrée du fardeau que représentait son combat pour la reconquête de l'Irian Barat (Irian occidental), le gouvernement peut donner toute son attention au relèvement du niveau de vie de la population — la troisième des missions que le président Sukarno s'est assignée. De plus, nous avons maintenant la possibilité de participer davantage aux efforts des Nations Unies en vue de trouver des solutions pour les nombreux problèmes qui se posent actuellement dans le monde,

174. Notre politique étrangère s'inspire de la Constitution indonésienne de 1946, selon laquelle le but de l'Indonésie est:

"de contribuer à instaurer dans le monde un ordre fondé sur l'indépendance, la paix permanente et la justice sociale".

175. Nous nous sommes appliqués systématiquement à mettre cette politique en œuvre. L'Indonésie a joué un rôle actif à la Conférence des pays d'Afrique et d'Asie, tenue à Bandoung en 1955, à la Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Belgrade en 1961, et à la Conférence sur les problèmes de développement économique, tenue au Caire du 9 au 18 juillet 1962. Nous projetons maintenant de préparer une deuxième conférence des pays d'Afrique et d'Asie pour tenir compte du nombre beaucoup plus grand de pays indépendants en Asie et en Afrique.

176. Dans son allocution prononcée devant l'Assemblée générale le 30 septembre 1960 [880ème séance], le président Sukarno distinguait trois causes fondamentales de tension dans le monde: la persistance du colonialisme, le fossé entre les nations riches et les nations pauvres, et la division de certains Etats imposée par des mesures de force. Nous estimons que ces questions sont une source de tension plus sérieuse que la division idéologique entre l'Est et l'Ouest. Chaque fois que s'élève un différend international quelconque, on constate généralement que l'une ou l'autre de ces trois questions est à l'origine du conflit. Leur existence même crée des situations grosses de menaces dans le monde entier, et les deux blocs dont les systèmes politiques se fondent sur des idéologies opposées peuvent les exploiter à leurs propres fins dans la guerre froide qu'ils se livrent pour conquérir l'hégémonie. Si les causes fondamentales de tension disparaissaient, cette lutte pour l'hégémonie deviendrait aussitôt beaucoup moins dangereuse pour la paix. Notre tâche dans l'Organisation des Nations Unies est de travailler sans relâche à éliminer les causes profondes de tension qui entretiennent la guerre froide. Etant donné l'importance de ces questions, je voudrais maintenant examiner chacune d'elles séparément.

177. Le droit de tous les peuples à la liberté et à l'indépendance nationales n'est plus guère controversé. Les opinions diffèrent surtout sur le processus suivi pour le rendre effectif: le rythme auquel l'indépendance est octroyée et les procédures et méthodes appliquées. Ces divergences peuvent entraîner de graves conflits, comme l'a reconnu l'Assemblée générale dans sa résolution 1514 (XV); l'an dernier a été créé le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1654 (XVI)] afin d'accélérer cette application. Bien qu'il reste beaucoup à faire, nous tenons à féliciter le Comité spécial du travail qu'il est déjà parvenu à accomplir. Ce n'est pas pour critiquer le Comité spécial que mon gouvernement exprime son profond regret de voir que l'Indonésie, depuis longtemps ennemie du colonialisme, ne peut pas participer activement et directement à ses importantes activités.

178. Je viens de dire que le droit des peuples à l'indépendance n'est plus guère controversé aujourd'hui. J'aurais voulu pouvoir dire simplement qu'il n'est plus contesté, mais il reste encore, comme chacun le sait, quelques derniers bastions du colo-

nialisme. C'est un état de choses que les Nations Unies ne peuvent pas et ne doivent pas continuer de tolérer. Les Gouvernements du Portugal et de l'Afrique du Sud ont réussi, par leur politique colonialiste, à isoler complètement leurs pays du reste du monde. Leur tentative d'utiliser les moyens de propagande les plus modernes, de recourir à l'insinuation et à la calomnie pour redonner de l'autorité à un concept dépassé n'a trompé qu'eux-mêmes. Il est incroyable que ces deux Etats Membres n'aient pas tiré d'enseignement de l'expérience des autres. N'ont-ils pas vu comment, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, les puissances coloniales ont dû s'incliner l'une après l'autre devant l'inévitable? La preuve en est sous leurs yeux ici même à l'Assemblée, où siègent fièrement les délégations des nombreux pays qui ont accédé récemment à l'indépendance et à la souveraineté nationale. Nombre d'entre eux entretiennent des relations amicales et coopèrent avec leurs anciens maîtres. Plusieurs puissances coloniales ont sagement décidé, parfois un peu tard il est vrai, d'octroyer l'indépendance à leurs colonies par voie de négociations pacifiques. Malheureusement, les déclarations faites dernièrement par les représentants du Portugal et de l'Afrique du Sud ne nous permettent pas d'espérer que les gouvernements de ces pays feront quoi que ce soit pour liquider leurs colonies par des voies pacifiques dans un proche avenir. A vrai dire, il est peut-être trop tard maintenant pour que le Portugal et l'Afrique du Sud parviennent encore à un règlement pacifique de leurs questions coloniales. Cependant, nous sommes certains que, si l'un ou l'autre de ces gouvernements offrait sincèrement maintenant d'entamer des négociations avec les chefs de file des peuples qu'ils tiennent asservis, cette offre ne serait pas repoussée, même au point où nous en sommes actuellement. Il y a seulement quelques jours, le Ministre des affaires étrangères de Norvège, M. Lange, nous a avertis que pour conquérir l'indépendance les territoires encore dépendants n'avaient plus que le choix entre la paix ou la violence [1126ème séance].

179. Je voudrais terminer mes observations relatives à la décolonisation par un avertissement. Le colonialisme se meurt, mais il risque de reparaître sous d'autres formes. L'Organisation des Nations Unies ne doit pas feindre d'ignorer la menace très réelle que représente pour le processus de reconstruction nationale ce qu'on appelle maintenant le "néo-colonialisme". Le fait que de nombreuses nations qui viennent de renaitre sont encore tributaires, au point de vue économique, des mêmes pays très avancés qui leur imposaient naguère leur domination politique, peut faire de la décolonisation une dérision. En effet, dans certains de ces pays, le pouvoir politique est resté aux mains de gouvernements fantoches, au lieu de passer à ceux à qui il revient, c'est-à-dire aux authentiques représentants du peuple. La véritable indépendance politique est rarement possible sans l'indépendance économique. Nous devrions peut-être garder ce fait présent à l'esprit lorsque nous examinerons la deuxième cause de l'écart mondial: l'écart entre les pays riches et les pays pauvres.

180. Dans l'introduction à son Rapport annuel [A/5201/Add.1] de cette année, le Secrétaire général par intérim insiste avec raison sur les dangers que présente la division actuelle du monde en pays riches et pays pauvres. Cette injuste disparité entre les pays

très avancés et les pays en voie de développement est une cause de sérieux mécontentement dans les Etats renaissants d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. Comment pourrait-il en être autrement? La prospérité n'est pas une prérogative des seuls pays très avancés. Il n'est pas surprenant de constater que les peuples des nations en voie de développement commencent à revendiquer instamment la part des immenses ressources mondiales qui leur revient.

181. Ces pays se rendent parfaitement compte que le seul moyen de réduire l'écart entre les nations au point de vue économique est de développer leur économie jusqu'à ce qu'ils ne dépendent plus que d'eux-mêmes, et ils acceptent d'assumer à cette fin la responsabilité première de leur propre progrès économique et social. C'est parce qu'ils reconnaissent la nécessité d'accomplir le maximum d'efforts coordonnés sur le plan national qu'ils ont réuni la Conférence du Caire en juillet 1962 afin d'élaborer une méthode pratique efficace pour résoudre le problème du développement économique sous tous ses aspects et réaliser finalement leur émancipation économique. La Déclaration du Caire des pays en voie de développement, où cette méthode est exposée, figure à l'ordre du jour de la présente session [point 84], ce qui témoigne suffisamment de sa grande importance pour toute la communauté internationale.

182. Les nations en voie de développement désirent financer elles-mêmes leur développement économique dans toute la mesure possible, mais leurs efforts dans ce sens sont sérieusement entravés par le fait que la structure actuelle du commerce international ne leur assure pas l'afflux régulier de revenus croissants qui est nécessaire pour le développement. Ils ne peuvent se procurer les devises étrangères dont ils ont besoin pour importer les biens d'équipement nécessaires que par la vente de produits de base sur le marché mondial. Or, ce marché souffre encore de fluctuations excessives des cours des produits de base. De plus, le protectionnisme ou les discriminations pratiqués par les pays avancés au point de vue économique ou les groupements économiques régionaux restreignent encore l'expansion des exportations des pays en voie de développement.

183. Il est un autre sujet de sérieuses préoccupations pour les pays en voie de développement; ce sont les mesures que prennent actuellement les pays industrialisés pour reviser leurs propres relations commerciales. Ces révisions exerceront des répercussions d'une portée étendue sur toute la structure du commerce international et léseront sensiblement les intérêts commerciaux des pays en voie de développement. Le Gouvernement indonésien estime que ces pays devraient participer à l'élaboration des politiques commerciales qui ont une importance capitale pour la prospérité de leur économie. Nous avons bon espoir que la future conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, dont l'organisation a été approuvée par la Conférence du Caire, fournira une tribune où les membres de la communauté internationale pourront examiner ces questions d'importance primordiale et prendre des dispositions pour accroître le commerce entre pays industrialisés et pays en voie de développement. L'importance de cette conférence réside dans la nécessité urgente d'instaurer des politiques qui augmentent les résultats des programmes d'assistance au lieu de les annuler.

184. Le commerce est un instrument essentiel du développement. Il convient de souligner que c'est en grande partie parce que les pays en voie de développement se trouvent dans l'impossibilité de se procurer par les voies normales du commerce toutes les ressources indispensables à leur expansion qu'une assistance extérieure considérable s'est révélée nécessaire. Depuis la seconde guerre mondiale, une aide considérable leur a été fournie par des organismes internationaux et par des pays industrialisés agissant isolément. Néanmoins, dans beaucoup de pays, les niveaux de vie se maintiennent obstinément tout juste au minimum vital. Un gros afflux de capitaux publics et privés est nécessaire pour fournir aux pays en voie de développement les ressources indispensables à leur croissance économique; or, jusqu'à présent, l'apport de capitaux est insuffisant. Le Gouvernement indonésien se félicite donc de la récente décision de principe de l'Assemblée générale, contenue dans les résolutions 1521 (XV) et 1706 (XVI), qui a pour objet la création d'un fonds d'équipement des Nations Unies. Ainsi, l'Organisation va elle-même entrer dans le secteur vital des investissements de capitaux publics. Nous espérons bien que le projet de statut de ce fonds, dont l'Assemblée est saisie à la présente session, sera approuvé de sorte qu'un organisme d'investissement ayant un caractère vraiment international sera enfin à la disposition des pays en voie de développement.

185. Quant à la question des investissements étrangers de source privée, nous sommes convaincus qu'ils peuvent contribuer de façon positive au développement, à condition que leur question soit fondée sur une association et une coopération véritables. Le Gouvernement indonésien a mis au point dernièrement une formule de coopération avec les capitalistes étrangers privés qu'il considère satisfaisante. C'est une combinaison d'investissements de capitaux et de crédit, que nous avons appelée "production sharing". Dans un arrangement de ce genre, une firme étrangère s'engage par contrat envers une entreprise indonésienne à construire une usine et reçoit, à titre de rémunération du capital investi, des produits manufacturés ou préparés dans la nouvelle usine, qui, dès le début, appartient à l'entreprise indonésienne et est gérée par elle. Plusieurs arrangements de ce genre fonctionnent déjà et donnent toute satisfaction; le Gouvernement indonésien estime que non seulement cette nouvelle formule est pratique, mais représente vraiment en outre des rapports entre associés économiques s'accordant avec la dignité d'une nation en voie de développement en tant qu'Etat souverain et indépendant.

186. Les niveaux de vie ne s'étant pas sensiblement améliorés ces dernières années dans plusieurs pays, il est devenu évident que les divers programmes d'assistance entrepris jusqu'à présent par les Nations Unies et d'autres organismes internationaux n'étaient pas suffisants. Le Gouvernement indonésien estime cependant qu'il y a lieu d'espérer que les mesures actuellement envisagées par l'Assemblée pourraient améliorer beaucoup la situation. Notre compréhension toujours plus grande des problèmes de la nature du processus de développement nous a enfin montré qu'il fallait changer entièrement de méthode, et envisager davantage chaque cas dans son ensemble si l'on voulait exercer une action vraiment efficace. Cette nouvelle méthode s'inspire de la proclamation de l'an dernier, contenue dans la résolution 1710 (XVI) de l'Assemblée générale relative à la Décennie des

Nations Unies pour le développement, aux termes de laquelle la communauté internationale dans son ensemble décide de mobiliser des ressources humaines et matérielles plus considérables pour exécuter des projets de développement bien définis.

187. Nous en arrivons maintenant à la division d'Etats par la force, troisième cause grave de tension dans le monde. La division de l'Allemagne, de la Chine, de la Corée et du Viet-Nam risque de menacer la paix et la sécurité internationales. La question de Berlin, en particulier, qui est au cœur du problème de l'Allemagne divisée, peut à tout moment précipiter l'humanité dans une guerre nucléaire d'extermination. La délégation indonésienne espère que les dirigeants des grandes puissances ne négligeront aucune occasion pour faire un suprême effort afin d'améliorer la situation dangereuse qui existe dans ces secteurs. Il serait souhaitable qu'une rencontre entre M. Khrouchchev et M. Kennedy soit ménagée à bref délai, de préférence au Siège de l'Organisation des Nations Unies et pendant la session de l'Assemblée. Cette rencontre pourrait préparer la voie à des contacts ultérieurs entre les représentants des Etats divisés, afin qu'ils puissent négocier leur réunification.

188. Il n'existe naturellement pas de cure magique pour les maux essentiels dont souffre le monde actuel. Cependant, nous devrions peut-être trouver du réconfort à constater que depuis la seconde guerre mondiale, malgré toutes les tensions existantes et les crises répétées, la situation internationale évolue d'une manière plus encourageante que dans la période qui a suivi la première guerre mondiale. Nous avons tendance à oublier que dans ce "bon vieux temps", comme certains persistent à l'appeler, l'agression du Japon militariste contre le Mandchoukouo, en 1931, a été suivie, en 1935, de l'agression de l'Italie fasciste contre l'Ethiopie et, en 1938, de la conquête de la Tchécoslovaquie et de l'Autriche par Hitler, devant lesquelles la Société des Nations est restée lamentablement impuissante. Pendant les années qui ont suivi la seconde guerre mondiale, la coexistence pacifique des nations, souvent difficile à vrai dire, n'a été interrompue qu'une seule fois par une véritable guerre, la guerre de Corée en 1950. Nous savons tous que les mesures prises par les Nations Unies ont réussi à mettre fin aux combats. L'égalité nucléaire qui supprime toute chance de victoire nous a fait comprendre l'inutilité de la guerre.

189. Si certains pays ont éprouvé des doutes sérieux au sujet de la coexistence pacifique, il est encourageant maintenant de pouvoir déceler des indices d'une attitude plus positive. Par exemple, pas plus tard que la semaine dernière, le Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni, lord Home, a, paraît-il, reconnu la nécessité urgente d'explorer et d'exploiter toutes les possibilités de coexistence pacifique. En outre, le Ministre des affaires étrangères de Belgique, M. Spaak, a déclaré ce qui suit dans son allocution prononcée devant l'Assemblée le 1er octobre:

"... ce genre de coexistence pacifique c'est mieux que la guerre chaude, et c'est même mieux que la guerre froide. Mais c'est encore à mes yeux très loin d'être suffisant. En réalité, les rapports entre l'Est et l'Ouest ne seront définitivement améliorés que lorsqu'à la notion de coexistence pacifique, ainsi qu'elle est décrite et définie aujourd'hui, nous aurons opposé et substitué la notion de coopé-

ration nécessaire. Pour que les grands problèmes dans le monde soient résolus, il ne suffit pas que nous vivions dans la coexistence pacifique; il faudra bien un jour que nous arrivions à la coopération volontaire..." [1138ème séance, par. 142 et 143.]

190. Sans faire nécessairement nôtre le raisonnement des deux ministres des affaires étrangères, nous sommes néanmoins satisfaits des conclusions auxquelles ils ont abouti. Des observations de ce genre montrent en effet que l'Ouest ne rejette plus purement et simplement la notion de coexistence pacifique. M. Spaak a signalé que le développement de la coopération internationale était la condition par excellence de l'acceptation de la coexistence pacifique. Le Gouvernement indonésien n'y voit certainement aucune objection. C'est justement cette coopération que l'Indonésie a toujours recommandée.

191. En fait, c'est par la coopération internationale que l'on pourra vaincre les maux actuels et construire l'avenir. Les manifestations concrètes de la coopération internationale impliquent une compréhension mutuelle. Le Secrétaire général par intérim a dit récemment que le fait de croire fermement à la légitimité d'une politique ou de certaines conceptions sociales ne doit pas empêcher de constater que des centaines de millions de personnes adhèrent aussi fermement à des croyances tout autres. Nous tenons à ajouter que la compréhension des idéologies et des aspirations d'autres hommes n'entraîne nullement pour nous le renoncement à nos propres idéologies et à nos propres aspirations. Aux controverses idéologiques, il faut substituer la rivalité dans le domaine des réalisations favorables à la paix.

192. Dans un monde où les distances sont abolies, tous les pays deviennent de plus en plus interdépendants. Aucune nation ne peut aujourd'hui se retirer dans un splendide isolement. La coopération internationale fondée sur la compréhension mutuelle est donc devenue une nécessité primordiale dans tous les secteurs de l'activité humaine. La seule autre solution possible serait la lutte sans frein sur le plan international, chose que le monde ne peut pas se permettre. La théorie de la sélection naturelle est nettement dépassée. On ne peut pas davantage continuer d'appliquer la maxime selon laquelle il n'y a ni amis ni ennemis permanents et il n'y a que des intérêts nationaux permanents. Si justifié que semble l'intérêt égoïste d'un Etat, la survivance de cet Etat ne peut être assurée de façon durable que si l'on écarte tous les obstacles qui s'opposent à un véritable et fécond travail d'équipe sur le plan international. D'ailleurs, ce n'est pas sans motif que le principe de la coopération internationale a été fermement inscrit dans la Charte des Nations Unies.

193. Je voudrais m'étendre un peu sur la manière dont l'Indonésie envisage la coopération. Notre mode de vie est régi par le Gotong-Rojong. Ce principe d'"entraide dans l'intérêt mutuel" assure depuis plus de 4000 ans des relations humaines harmonieuses et équilibrées dans les communautés rurales. Il est appliqué systématiquement dans l'administration du pays entier; c'est de lui aussi que s'inspire notre politique extérieure. Cet esprit de coopération mis au service des intérêts de tous a été pour beaucoup dans les rapides progrès de la reconstruction nationale en Indonésie.

194. Nous avons la ferme conviction que dans le monde actuel, ce monde qui a le plus grand besoin

de la coopération internationale, l'entraide dans l'intérêt mutuel peut fort bien être considérée comme indispensable pour que la réalisation de l'interdépendance des nations soit féconde en résultats. Le Gotong-Rojong est en effet conçu particulièrement pour concilier l'unité et la diversité. Pour prouver que ce principe est réellement applicable dans la pratique, nous pouvons citer l'opinion d'Arnold Toynbee, cet historien qui a écrit qu'en Indonésie toutes les religions vivent en bon voisinage. Si un pays peut ainsi réaliser parfaitement la coexistence harmonieuse de plusieurs religions et même de plusieurs idéologies politiques, on peut espérer qu'un temps viendra où la même coexistence pourra se réaliser sur le plan international.

M. Zafrulla Khan (Pakistan) reprend la présidence.

195. Nous ne voulons pas dire que le Gotong-Rojong soit une panacée pour tous les problèmes du monde, mais nous pensons bien qu'il peut aider à amener des éléments opposés à collaborer et à trouver un modus vivendi.

196. Il faut bien nous rendre compte que les problèmes internationaux ne peuvent se résoudre du jour au lendemain. Il est beaucoup plus réaliste de se contenter d'améliorations progressives et d'avancer pas à pas.

197. Un problème dont la solution semble aujourd'hui à notre portée est celui de l'arrêt des essais nucléaires. La position de l'Indonésie en cette matière est très nette depuis le début. Nous sommes contre l'essai de toutes armes nucléaires sous quelque forme que ce soit, dans n'importe quelle région du monde, dans n'importe quel milieu et quel que soit le pays qui y procède. Comme la majorité des autres pays non nucléaires — on pourrait presque nous appeler des "outsiders" —, nous ne pensons pas que la rivalité entre les pays nucléaires justifie les risques effroyables auxquels la course actuelle aux essais nucléaires expose le monde. L'Indonésie s'en tient sans réserve au mémorandum présenté le 16 avril, à Genève, par les huit pays non alignés^{5/}. Nous appuyons également l'initiative du Mexique, qui a suggéré que le 1er janvier 1963 marque la fin des essais dans l'atmosphère. Le Gouvernement indonésien estime que les négociations en vue de la conclusion d'un traité qui condamnerait entièrement les essais nucléaires ont une importance primordiale et qu'il convient de leur donner la priorité absolue dans les débats relatifs au désarmement.

198. Nous ne sommes pas d'accord avec ceux qui prétendent que les discussions de Genève sur le désarmement n'ont fait pour ainsi dire aucun progrès. Naturellement, nous ne nous laissons pas aller à un optimisme aveugle. Ce que nous demandons instamment, c'est qu'à la présente session l'Assemblée générale se place à un point de vue réaliste et concentre son attention sur les aspects des négociations de Genève qui donnent vraiment une raison d'espérer, afin de faire un travail constructif sur ces bases. Comme le Secrétaire d'Etat pour les affaires extérieures du Canada l'a déclaré dans son discours devant l'Assemblée: "Nous vivons dans un monde où l'optimisme rapporte." [1130ème séance, par. 57.] J'ajouterais que nous n'avons guère le choix.

^{5/} Documents officiels de la Commission du désarmement, supplément pour la période allant de janvier 1961 à décembre 1962, document DC/203, annexe 1, sect. J.

199. L'an dernier, l'Assemblée générale a adopté la résolution 11662 (XVII) qui demande que le continent africain soit considéré comme une zone dénucléarisée; en 1959, le Traité sur l'Antarctique a proclamé la démilitarisation de cette vaste étendue de terre et donc également sa dénucléarisation. Nous prions instamment l'Assemblée de continuer dans le sens de ces encourageantes initiatives pour assurer la paix mondiale, en examinant la possibilité d'adopter de pareilles mesures en Asie, dans le Pacifique, en Amérique latine et peut-être également dans certaines régions d'Europe. Nous saluons avec plaisir la déclaration du représentant du Brésil, qui a déclaré dans un discours plein de sagesse prononcé devant l'Assemblée le 20 septembre:

"Le Brésil est aussi favorable, en principe, à l'établissement de zones dénucléarisées dans le monde... L'Amérique latine pourrait devenir l'une de ces zones." [125ème séance, par. 25.]

200. Nous voudrions également rappeler aux représentants que la République populaire de Chine a plusieurs fois exprimé un avis très favorable à la création d'une zone dénucléarisée en Extrême-Orient et dans le Pacifique. Mon propre gouvernement envisage de présenter un projet de résolution qui demanderait la dénucléarisation de l'Asie et du Pacifique.

201. Une initiative complémentaire pour relancer le processus de désarmement mondial pourrait être prise par des groupes entiers de pays, notamment en Asie, en Afrique et en Amérique latine; ces groupes de pays se déclareraient "zones de paix". En employant ce terme, je désire exprimer une notion plus large que celle de zone dénucléarisée, qui est déjà acceptée par de nombreux Membres de l'Organisation. Les "zones de paix" supposeraient l'exclusion absolue non seulement des armées nucléaires, mais encore des troupes engagées et des bases militaires de tout genre. La création de telles zones pourrait représenter une des principales contributions des pays non alignés à la cause du désarmement général et complet.

M. Campbell (Royaume-Uni), vice-président, prend la présidence.

202. Permettez-moi maintenant de dire quelques mots sur certaines questions particulières qui exigent d'être examinées de près.

203. Nous regrettons vivement l'aggravation des relations entre les Etats-Unis et Cuba. Je répéterai à ce sujet, comme je l'ai déjà dit à la 1237ème séance de la Première Commission le 11 février 1962, que, bien qu'il ne soit pas facile de rompre des liens anciens qu'on a rompus, ma délégation est persuadée que grâce aux encouragements de tous les Membres, les deux pays intéressés auront la sagesse et la maîtrise de soi nécessaires pour le faire, ce qui sera capital pour la paix.

204. Pour passer à un autre sujet, il doit être bien évident aujourd'hui que la composition des organes principaux des Nations Unies ne correspond plus à la composition actuelle de l'Organisation. La composition du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social, des institutions spécialisées et du Secrétariat n'a presque pas changé depuis 1946 quant à la répartition géographique des sièges et des postes. Le nombre des Etats Membres était alors de 51, dont trois seulement étaient des Etats d'Afrique et neuf des Etats d'Asie. Nous voulons croire qu'une

amélioration de l'atmosphère internationale rendra possible dans un avenir assez proche la révision de la Charte des Nations Unies en vue de remédier à cette répartition inéquitable des sièges.

205. Je dois ajouter à ce sujet que mon gouvernement estime essentiel au bon fonctionnement de l'Organisation que la République populaire de Chine occupe dès que possible le siège qui lui est dû à l'Organisation.

206. L'Indonésie est un des nombreux Etats Membres qui ont assumé l'obligation de contribuer aux dépenses des opérations entreprises par les Nations Unies pour sauvegarder la paix. A la précédente session, l'Indonésie a déclaré qu'à son avis l'idée de la responsabilité collective pour le financement des opérations des Nations Unies doit être appliquée. Toutefois, mon gouvernement n'a pas approuvé la résolution de l'Assemblée [1731 (XVII)] tendant à demander l'avis de la Cour internationale de Justice, car nous éprouvons certaines doutes sur l'utilité de cette démarche. Maintenant que l'avis de la Cour [A/5161] a été soumis à l'Assemblée, nous demandons si l'attitude intransigeante de ceux qui voudraient voir l'Assemblée le mettre en application pourrait faciliter un règlement acceptable de cette question délicate. Si l'on persuadait l'Assemblée d'adopter une résolution conforme à l'avis de la Cour, serait-elle alors également disposée à priver de leur droit de vote plusieurs Etats Membres? Ma délégation estime que ce procédé ne ferait que créer des mécontentements sans nous rapprocher de notre objectif. Nous n'avons pas la prétention de donner à l'Assemblée la solution du problème. Mais, comme nous avons l'esprit libre et que nous comprenons parfaitement le caractère pressant des difficultés financières de l'Organisation, nous voterons en faveur de tout effort qui semblera devoir conduire à une solution juste.

207. Le sujet dont je voudrais maintenant dire un mot est cette éternelle question de Palestine, qui engendre depuis si longtemps trop de souffrances humaines. Elle devrait préoccuper sérieusement tous les Etats Membres. Un règlement rapide serait non seulement favorable aux peuples directement intéressés, mais aussi propice à la stabilité internationale dans la région. Nous espérons que la présente session verra se dessiner un progrès positif vers la solution de ce grave problème.

208. En terminant, la délégation indonésienne, au nom du gouvernement et du peuple de l'Indonésie, désire rendre un hommage chaleureux au Secrétaire général par intérim pour sa gestion efficace et compétente des activités des Nations Unies. Comme nous avons eu l'heureux privilège de travailler de très près avec lui, nous avons pu apprécier maintes fois ses grandes qualités de cœur et d'esprit. Si le long différend relatif à l'Irian Barat a été enfin réglé pacifiquement, nous le devons en grande partie aux efforts du Secrétaire général par intérim et de ses collaborateurs, à leur tact diplomatique, à leur compréhension profonde. Aujourd'hui, l'œuvre des Nations Unies a besoin plus que jamais d'une direction pleine de sagesse et d'une administration efficace. U Thant les lui a données toutes deux pendant l'année écoulée. L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité devraient lui offrir les moyens et le temps nécessaires pour continuer son bon travail.

209. Le président Sukarno a déclaré que l'Indonésie est une nation combattante. Elle l'est sans aucun

doute. Après avoir combattu sans relâche pour accéder à une indépendance réelle et entière, nous n'épargnerons pas nos efforts et nous combattrons pour que le même objectif soit atteint par tous les peuples encore dépendants. L'Indonésie a toujours été un ennemi irréconciliable du colonialisme dans toutes ses manifestations.

210. Nous combattons également pour la justice sociale tant dans notre propre nation que sur le plan international. Nous rassemblons toutes les ressources dont nous disposons pour édifier une société juste et prospère chez nous et dans le monde entier. Nous ne cherchons pas à obtenir la prospérité pour certains tandis que d'autres resteraient pauvres. La justice et la prospérité sont, à notre avis, insépa-

rables. Il y a là une tâche à accomplir qui fait partie de ce que le président Sukarno a appelé récemment "l'éveil de la conscience sociale chez l'homme".

211. Enfin, l'Indonésie lutte pour l'établissement d'une paix mondiale qui soit quelque chose de plus que l'absence de guerre. On ne peut arriver à une paix véritable que par la pratique de la coopération internationale telle que la prévoit la Charte des Nations Unies. Une coopération réelle et sincère entre des pays qui ont des idéologies différentes et des niveaux de vie différents exige la compréhension mutuelle, le respect mutuel et l'aide mutuelle pour le bien de tous.

La séance est levée à 13 h 20.